

ANNEXE II

DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Les référentiels d'activités et de compétences du métier d'infirmier diplômé d'Etat ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

Compétences

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ;
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ;
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ;
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes ;
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

Compétence 1

Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

1. Evaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne ou d'un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique ;
2. Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins...) ;
3. Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution ;
4. Conduire un entretien de recueil de données ;
5. Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé ;
6. Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives ;
7. Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires ;
8. Evaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée.	Plusieurs sources d'information sont utilisées (personnes, dossiers, outils de transmission...) ; Tous les éléments d'information pertinents sont recherchés dans le dossier ou les documents et auprès du patient, de la famille, de l'entourage ou du groupe ; Les informations utilisées sont mises à jour et fiables ; Des explications sont données sur le choix des informations sélectionnées au regard d'une situation donnée, la sélection est pertinente.
2. Cohérence des informations recueillies et sélectionnées avec la situation de la personne ou du groupe.	Les informations recueillies sont en adéquation avec les besoins de la personne ; Le recueil des informations (entretien, observation, échanges avec la famille...) est réalisé dans le respect de la déontologie et des règles professionnelles ; Les informations sélectionnées sont prioritaires.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
3. Pertinence du diagnostic de situation clinique posé.	Le diagnostic de situation et/ou le diagnostic infirmier s'appuie sur une analyse pertinente des différentes informations et sur la mise en relation de l'ensemble des éléments recueillis ; La situation de santé est analysée de manière multidimensionnelle ; Les signes d'urgence ou de détresse, de décompensation d'une pathologie ou d'un dysfonctionnement sont repérés ; Le lien entre les éléments recueillis est expliqué ; Le raisonnement clinique utilisé et la démarche d'analyse des informations sont expliqués ; Les connaissances utilisées sont précisées.

Compétence 2

Concevoir et conduire un projet de soins infirmier

1. Elaborer un projet de soins dans un contexte de pluriprofessionnalité ;
2. Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations ;
3. Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité, de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilances...) et de la traçabilité ;
4. Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes, anticiper les modifications dans l'organisation des soins et réagir avec efficacité en prenant des mesures adaptées ;
5. Organiser et répartir les activités avec et dans l'équipe de soins en fonction des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien ;
6. Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins ;
7. Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées ;
8. Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d'urgence ou de crise en référence aux protocoles existants ;
9. Argumenter le projet de soins et la démarche clinique lors de réunions professionnelles et inter-professionnelles (transmission, staff professionnel...) ;
10. Évaluer la mise en œuvre du projet de soins avec la personne et son entourage et identifier les réajustements nécessaires.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence du contenu du projet et de la planification en soins infirmiers.	Le projet prend en compte les informations recueillies sur toutes les dimensions de la situation ; Le projet comporte des objectifs, des actions, des modes d'évaluation ; Le projet de soins est réalisé (si possible) avec la personne soignée ; Il y a adéquation entre le projet et l'évaluation de la situation ; Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte et les ressources ; Les étapes du parcours de soins sont identifiées ; Les choix et les priorités sont expliqués et justifiés ; Les réajustements nécessaires sont argumentés.
2. Justesse dans la recherche de participation et de consentement du patient au projet de soins.	Les objectifs de soins et les actions posées sont négociés avec la personne, sa famille ou son entourage ; Les réactions du patient sont décrites ; Le consentement du patient est recherché, et des explications sur la manière dont les réactions du patient ont été prises en compte sont données.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
3. Pertinence et cohérence dans les modalités de réalisation du soin.	Les règles sécurité, hygiène et asepsie sont respectées ; Les règles de qualité sont respectées ; Les contrôles de conformité (réalisation, identification de la personne...) sont effectivement mis en œuvre ; Toute action est expliquée au patient ; Une attention est portée à la personne ; Le geste est réalisé avec dextérité ; Les réactions du patient au soin sont prises en compte ; La qualité et l'efficacité du soin réalisé sont évaluées ; La réalisation des soins et l'application des protocoles sont adaptées à la situation et au contexte ; Les règles de traçabilité sont respectées.
4. Pertinence des réactions en situation d'urgence.	Les situations d'urgence et de crise sont repérées ; Les mesures d'urgence appropriées sont mises en œuvre ; Les mesures d'urgence à mettre en œuvre dans différentes situations d'urgence sont expliquées.
5. Rigueur et cohérence dans l'organisation et la répartition des soins.	La réalisation des soins prescrits et des soins du rôle propre infirmier est assurée ; La répartition des tâches est expliquée de manière cohérente ; Le contrôle des soins confiés est réalisé ; L'organisation des activités pour optimiser le travail en collaboration est expliquée et argumentée ; L'organisation prend en compte le contexte et les aléas ; Les choix d'organisation sont expliqués et les priorités argumentées.

Compétence 3

Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins (1) quotidiens

1. Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage ;
2. Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps ;
3. Évaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou la perte de l'autonomie et à l'altération de la mobilité ;
4. Adapter et sécuriser l'environnement de la personne ;
5. Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique ;
6. Évaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Adéquation des activités proposées avec les besoins et les souhaits de la personne.	Les activités proposées prennent en compte les besoins de la personne ; Les ressources de la personne sont mobilisées pour maintenir ou restaurer son autonomie.
2. Cohérence des modalités de réalisation des soins avec les règles de bonnes pratiques.	La pudeur et l'intimité de la personne sont respectées ; Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées ; Les moyens mobilisés sont adaptés à la situation ; Les conditions de bien-être, de confort et de qualité de vie de la personne sont vérifiées ; Les principes d'ergonomie et de sécurité sont connus et appliqués dans les soins et les différentes activités ; Les règles de l'hydratation et de la diététique sont connues et expliquées.

(1) La notion de soin s'entend ici comme « action ou ensembles d'actions qu'une personne accomplit pour se soigner ». Il s'agit des soins liés aux besoins de la vie quotidienne, en lien avec la notion d'auto-soin : « action ou ensemble d'actions qu'une personne décide et accomplit pour elle-même en vue de maintenir, protéger, restaurer et promouvoir la santé ». (*Dictionnaire des soins infirmiers*, Masson, 2005).

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
3. Pertinence dans l'identification des risques et adéquation des mesures de prévention.	Les risques liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués.

Compétence 4

Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

1. Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste ;
2. Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie ;
3. Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et à la continuité des traitements ;
4. Mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d'une personne ;
5. Initier et adapter l'administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux ;
6. Conduire une relation d'aide thérapeutique ;
7. Utiliser, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, des techniques à visée thérapeutique et psychothérapique ;
8. Prévoir, installer et utiliser les appareils et dispositifs médicaux opérationnels nécessaires aux soins et au confort de la personne ;
9. Anticiper et accompagner les gestes médicaux dans les situations d'aide technique ;
10. Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonnes pratiques ;
11. Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées ;
12. Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, comptes rendus infirmiers, transmissions...).

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Justesse dans les modalités de mise en œuvre des thérapeutiques et de réalisation des examens, et conformité aux règles de bonnes pratiques.	Les règles sécurité, hygiène et asepsie sont respectées ; Les règles de qualité, traçabilité sont respectées ; Les contrôles de conformité (prescription, réalisation, identification de la personne...) sont effectivement mis en œuvre ; Toute action est expliquée au patient ; Une attention est portée à la personne ; La préparation, le déroulement de l'examen et la surveillance après réalisation sont conformes aux protocoles et modes opératoires ; Les gestes sont réalisés avec dextérité ; La prévention de la douleur générée par le soin est mise en œuvre ; La procédure d'hémovigilance est respectée.
2. Justesse dans le respect de la prescription après repérage des anomalies manifeste.	La thérapeutique administrée est conforme à la prescription ; Les anomalies manifestes sont identifiées et signalées.
3. Exactitude du calcul de dose.	Aucune erreur dans différentes situations de calcul de dose.
4. Pertinence dans la surveillance et le suivi des thérapeutiques et réalisation d'examens.	Les effets attendus et/ou secondaires sont repérés ; La douleur est évaluée de manière fiable et une réponse appropriée est mise en œuvre ; Les thérapeutiques antalgiques sont adaptées dans le cadre des protocoles.
5. Pertinence dans l'identification des risques et des mesures de prévention.	Les risques liés à l'administration des thérapeutiques et aux examens sont expliqués ; Les différentes étapes de la procédure d'hémovigilance sont expliquées au regard des risques associés ; Les risques et les mesures de prévention des accidents d'exposition au sang sont expliqués ; Les risques liés à un défaut de traçabilité sont connus et les règles de traçabilité expliquées.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
6. Justesse d'utilisation des appareillages et DM conforme aux bonnes pratiques.	L'utilisation des appareillages et DM est conforme au mode opératoire ; Le choix et l'utilisation des appareillages et DM sont adaptés à la situation.
7. Pertinence de mise en œuvre de l'entretien d'aide thérapeutique et conformité aux bonnes pratiques.	Les techniques d'entretien thérapeutique sont utilisées ; La dynamique relationnelle est analysée ; Les changements de discours et/ou de comportement après entretien sont observés et restitués à l'équipe.
8. Fiabilité et pertinence des données de traçabilité.	La synthèse des informations concernant les soins et les activités réalisées est en adéquation avec les données de la situation ; La traçabilité des données est opérée dans les temps, elle est claire, réalisée dans le respect de la confidentialité et conforme aux règles de bonnes pratiques ; Une synthèse claire de la situation de la personne est faite et restituée aux professionnels concernés ; Les anomalies ou les incohérences entre les informations transmises par les différents acteurs sont repérées.

Compétence 5

Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

1. Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique ;
2. Accompagner une personne, ou un groupe de personnes, dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement ;
3. Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis-à-vis de la santé... ;
4. Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées ;
5. Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives ;
6. Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique pour une ou plusieurs personnes ;
7. Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les patients.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence de la séquence éducative.	Les besoins et les demandes ont été repérés, analysés et pris en compte ; Les ressources de la personne et du groupe sont identifiées et mobilisées ; La séquence est adaptée à la situation de la personne ou du groupe.
2. Pertinence dans la mise en œuvre des soins éducatifs et préventifs.	La personne est prise en compte dans la mise en œuvre de l'action ; La participation de la personne ou du groupe est recherchée ; Les techniques et les outils pédagogiques utilisés sont adaptés et leur utilisation évaluée ; Les actions réalisées sont évaluées.
3. Pertinence de la démarche de promotion de la santé.	La démarche de promotion de la santé est adaptée à la population cible ; Les informations sont analysées en tenant compte de l'ensemble des paramètres des situations ; Les objectifs et les actions correspondent aux résultats escomptés, aux ressources et aux contextes.

Compétence 6

Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

1. Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne ;
2. Accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soin en prenant en compte son histoire de vie et son contexte ;
3. Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication ;
4. Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique ;
5. Informer une personne sur les soins en recherchant son consentement ;
6. Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité ;
7. Conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage en fonction des situations identifiées.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle.	La situation relationnelle est analysée en fonction des personnes et du contexte ; Les besoins spécifiques de communication d'une personne en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité sont explicités et les attitudes adaptées identifiées ; Les besoins spécifiques des patients atteints de troubles psychiques sont explicités et les attitudes adaptées identifiées.
2. Cohérence dans la mise en œuvre d'une communication adaptée aux personnes soignées et leur entourage.	Les conditions propices à la communication sont mises en œuvre ; Une attention est portée à la personne ; La communication prend en compte l'expression et le contexte de vie du patient ; Le langage professionnel et les modes de communication (verbal, non verbal) sont adaptés à la personne ; La posture professionnelle est adaptée à la relation soignant-soigné et vise au respect de la personne.
3. Justesse dans la recherche du consentement du patient.	Le consentement de la personne aux soins est recherché et négocié si nécessaire.

Compétence 7

Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

1. Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle ;
2. Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels ;
3. Évaluer les soins, les prestations et la mise en œuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie, et de satisfaction de la personne soignée ;
4. Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques ;
5. Évaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, circuits des déchets, circulation des personnes...) et identifier toute non-conformité ;
6. Apprécier la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins et dans l'urgence ;
7. Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence de l'analyse dans l'utilisation du protocole pour une situation donnée.	L'utilisation d'un protocole est expliquée en fonction d'une situation donnée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
2. Pertinence de l'analyse dans l'application des règles : - de qualité, sécurité, ergonomie ; - de traçabilité ; - liées aux circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets.	Les non-conformités sont identifiées ; Les règles de la traçabilité sont explicitées selon les situations ; Les risques de non-traçabilité sont explicités ; Le circuit de la gestion des déchets est expliqué ; Les propositions de réajustement sont pertinentes.
3. Conformité de la désinfection, du nettoyage, du conditionnement, et de la stérilisation.	Les techniques de nettoyage des instruments ou des matériels sont connues et expliquées de manière appropriée ; Les opérations de stérilisation sont expliquées conformément aux normes en vigueur et au contexte.
4. Complétude dans la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés.	Les défauts de fonctionnement sont identifiés et signalés pour les appareils et dispositifs médicaux nécessaires aux soins et pour le matériel d'urgence ; Les conditions de stockage des médicaments, des dispositifs médicaux, des appareillages, sont contrôlés.
5. Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'une situation de travail.	La démarche d'analyse et le raisonnement sont formalisés et logiques ; Les difficultés et les erreurs sont identifiées ; Les causes sont analysées ; Des améliorations sont proposées ; Les valeurs professionnelles et règles déontologiques sont repérées dans la démarche d'analyse ; La satisfaction de la personne soignée est prise en compte.

Compétence 8

Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

1. Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles ;
2. Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement ;
3. Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées ;
4. Utiliser les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles ;
5. Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre ;
6. Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence des données recherchées au regard d'une problématique posée.	Les données scientifiques pertinentes sont recherchées ; Les éléments d'information pertinents sont recherchés dans les documents professionnels et scientifiques ; Les bases documentaires sont utilisées ; Des explications sont données sur le choix des données sélectionnées au regard d'une problématique donnée, la sélection est pertinente ; Les méthodes et outils d'investigation choisis dans un cadre donné sont adaptés (enquêtes, questionnaires...).
2. Pertinence dans la qualité du questionnement professionnel.	Des questions pertinentes sont posées en relation avec les problématiques professionnelles.

Compétence 9

Organiser et coordonner les interventions soignantes

1. Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...);
2. Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences;
3. Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité;
4. Coordonner les actions et les soins auprès de la personne soignée avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile;
5. Coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale;
6. Coordonner le traitement des informations apportées par les différents acteurs afin d'assurer la continuité et la sécurité des soins;
7. Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes;
8. Organiser son travail dans les différents modes d'exercice infirmier, notamment dans le secteur libéral.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs.	Les autres professionnels de santé sont sollicités à bon escient; Les ressources externes sont identifiées; La répartition des activités est conforme au champ de compétences des intervenants.
2. Cohérence dans la continuité des soins.	Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités; L'organisation des activités pour optimiser le travail en collaboration est expliquée et argumentée; Le contrôle des soins confiés est réalisé; La continuité et la traçabilité des soins sont assurées.
3. Fiabilité et pertinence des informations transmises.	Toutes les informations requises sont transmises aux professionnels de santé concernés dans les délais; Les informations transmises sont pertinentes, fiables et sélectionnées avec discernement dans le respect de la réglementation et de la protection du patient (traçabilité, comptabilité, liaison avec les organismes de remboursement...); Une synthèse claire de la situation de la personne est restituée; Les anomalies ou les incohérences entre les informations transmises par les différents acteurs sont repérées.

Compétence 10

Informier, former des professionnels et des personnes en formation

1. Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire et d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins;
2. Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants;
3. Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage;
4. Superviser et évaluer les actions des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques en tenant compte de leur niveau de compétence et des contextes d'intervention dans le cadre de la collaboration;
5. Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et de l'analyse commentée de la pratique;
6. Animer des séances d'information et des réflexions sur la santé, la prise en charge des personnes et l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé.

CRITÈRES D'ÉVALUATION : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	INDICATEURS : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1. Qualité de l'organisation de la collaboration avec un aide-soignant.	Les soins relevant du rôle propre et qui peuvent faire l'objet d'une collaboration avec les aides-soignants sont identifiés et pris en compte dans l'action ; La pratique d'un aide-soignant dans le cadre de la collaboration est évaluée et les erreurs signalées.
2. Qualité de l'accueil et de la transmission de savoir-faire à un stagiaire.	Une démarche d'accueil est mise en œuvre et les informations nécessaires sont transmises ; Les explications nécessaires sont apportées à un stagiaire ; La transmission de savoir-faire est assurée avec pédagogie en conformité avec le niveau de formation du stagiaire.

ANNEXE III

LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité.

1. Finalités de la formation

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle.

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

2. Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur le portfolio.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant, qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement des sciences et des techniques infirmières.

La posture réflexive

L'entraînement réflexif est une exigence de la formation permettant aux étudiants de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence.

Cette posture consiste non seulement à positionner des travaux cliniques ou pratiques dans la formation, mais surtout à revenir sur les acquis, les processus et les stratégies utilisées pour en dégager les principes transposables.

Ainsi sont nommés et valorisés les principes de l'action, les références scientifiques, les schèmes d'organisation, etc., tout ce qui contribue à fixer les savoirs et à les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres travaux.

La posture pédagogique

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes.

Le formateur développe des stratégies qui aident l'étudiant dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve des moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'étudiant d'exercer sa capacité de recherche et de raisonnement dans ses expériences.

Le formateur se centre sur des exercices faisant le lien entre l'observation et les hypothèses de diagnostic, entre les signes et les comportements, entre une histoire de vie et une situation ponctuelle, entre l'état du patient et son traitement, etc. Il aide à l'acquisition d'une démarche comportant les problèmes de soins et les interventions en rapport et permet l'exercice d'un raisonnement inductif, analogique ou déductif.

Les principes d'évaluation et de validation

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques.

Pour la validation des unités d'enseignement, une démarche de liaison entre les différents acquis sera favorisée.

La validation des unités d'intégration reposera sur :

- l'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- la mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

La validation des stages reposera sur :

- la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

3. Durée de la formation

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans les instituts de formation et des temps de formation clinique réalisés sur les lieux où sont réalisées des activités de soins.

L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine, dont les modalités sont prévues par les responsables de l'IFSI.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :

SEMESTRES	CM	TD	CM + TD	STAGES	CM + TD + stage	TEMPS personnel guidé, supervision, suivi pédagogique, travaux entre étudiants	TEMPS de travail CM + TD + stage + TPG	CHARGE de travail personnelle complémentaire estimée
S1	231	234	465	175	640	60	700	100
S2	126	183	309	350	659	41	700	150
S3	118	177	295	350	645	55	700	150
S4	109	187	296	350	646	54	700	150
S5	116	184	300	350	650	50	700	150
S6	50	85	135	525	660	40	700	200
Total	750	1050	1800	2100	3900	300	4200	900

4. Attribution des crédits européens

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European Credits Transfer System » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation.

La notion de charge de travail de l'étudiant prend en compte toutes les activités de formation (cours, séminaires, stages, mémoire, travail personnel, évaluations...) et toutes les formes d'enseignement (présentiel, à distance, en ligne...).

Le diplôme d'Etat d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

La charge de travail de l'étudiant est évaluée à 25 heures de travail par crédit d'enseignement réalisé à l'IFSI et 35 heures par crédit pour l'enseignement en stage.

La méthodologie proposée par l'ECTS donne les instruments appropriés pour établir la transparence et faciliter la reconnaissance académique. Cette reconnaissance est une condition impérative de la mobilité étudiante.

Répartition des 180 crédits européens

1. Enseignement en institut de formation : 120 ECTS, dont :
 - sciences contributives au métier infirmier : 42 ECTS ;
 - sciences et rôles infirmiers : 66 ECTS ;
 - UE transversales : 12 ECTS.
2. Enseignement clinique en 7 stages : 60 ECTS :
 - S1, un stage de 5 semaines ;
 - S2, S3, S4, S5, un stage de 10 semaines ;
 - S6, un stage de 15 semaines au total en deux périodes de 10 semaines au maximum.

Selon le schéma suivant :

Sciences humaines	15		
Sciences biologiques	27	Sciences contributives	42
Sciences infirmières, fondements	15		
Sciences infirmières interventions	25		
Posture professionnelle, intégration	26	Sciences et rôles infirmiers	66
Stages	60	Formation clinique	60
Unités transversales	12	Unités transversales	12
Total	180		180

5. Formation théorique

Le référentiel de formation propose des unités d'enseignement (UE) de quatre types :

- des unités d'enseignement dont les savoirs sont dits « contributifs » aux savoirs infirmiers ;
- des unités d'enseignement de savoirs constitutifs des compétences infirmières ;
- des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation ;
- des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des UE. Ces documents sont mis à la disposition des étudiants.

Modalités pédagogiques

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels (rédaction de mémoire, travaux guidés ou en autonomie...) et stages.

Les cours magistraux (CM) sont des cours dont le contenu est plutôt « théorique », donnés par un enseignant dans des salles de type amphithéâtre devant un public généralement nombreux.

Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement obligatoire réunissant au maximum 25 étudiants. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques. Certaines matières nécessitent de majorer le nombre d'enseignements en TD afin de réaliser une formation au plus près des besoins des étudiants, visant l'individualisation des apprentissages par l'utilisation de méthodes interactives. Certains travaux pratiques nécessaires à la formation infirmière, certaines recherches, études, conduite de projets ou d'action pédagogiques entrent dans cette catégorie d'enseignement et peuvent nécessiter la composition de groupes encore plus petits.

Les travaux personnels guidés (TPG) sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets, réalisent des travaux demandés ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique. Ces temps individuels sont guidés par les formateurs qui vérifient si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou ont besoin d'un encadrement de proximité.

Les unités d'enseignement (UE)

Les unités d'enseignement sont thématiques, elles comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, des modalités et critères de validation. Elles donnent lieu à une valorisation en crédits européens. La place des unités d'enseignement dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants. Les savoirs qui les composent sont ancrés dans la réalité et actualisés. Du temps personnel est réservé dans chacune d'entre elles.

Les unités d'intégration (UI)

Les unités d'intégration sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations de soins ou situations « cliniques ». Elles comportent des analyses de situations préparées par les formateurs, des mises en situation simulées, des analyses des situations vécues en stage et des travaux de transposition à de nouvelles situations.

Dans chaque semestre est placée une unité d'intégration dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis lors du semestre en cours ou ceux antérieurs. Les savoirs évalués lors de cet enseignement sont ceux en relation avec la ou les compétences citées.

Les UI doivent permettre à l'étudiant d'utiliser des concepts et de mobiliser un ensemble de connaissances. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres situations de soins.

La validation de l'unité d'intégration ne signifie pas la validation de la totalité de la compétence qui ne sera acquise qu'après validation de l'ensemble des unités d'enseignement de la compétence et des éléments acquis en stage.

Les études de situations dans l'apprentissage

Des situations professionnelles apprenantes sont choisies avec des professionnels en activité. Ces situations sont utilisées comme moyens pédagogiques, elles sont analysées avec l'aide de professionnels expérimentés. Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations en s'appuyant sur la littérature professionnelle et grâce aux interactions entre leur savoir acquis et celui des condisciples, enseignants, équipes de travail. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs idées et travaillent sur la recherche de sens dans leurs actions. L'auto-analyse est favorisée dans une logique de « contextualisation et décontextualisation » et devient un mode d'acquisition de connaissances et de compétences.

L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience en IFSI (laboratoire, supervision, exploitation de stage, jeux de rôle...) est favorisée. Une large place est faite à l'étude de représentations, à l'analyse des conflits socio-cognitifs par la médiation du formateur, aux travaux entre pairs et à l'évaluation formative.

Des liens forts sont établis entre le terrain et l'institution de formation, aussi les dispositifs pédagogiques et les projets d'encadrement en stage sont-ils construits entre des représentants des IFSI et des lieux de soins et sont largement partagés.

Unités d'enseignement

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit ;
2. Sciences biologiques et médicales ;
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
4. Sciences et techniques infirmières, interventions ;
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
6. Méthodes de travail.

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat d'infirmier est ainsi constitué de 36 matières de formation réparties dans 59 unités d'enseignement pour permettre une progression pédagogique cohérente.

Liaison entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel, selon le schéma suivant :

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 1

« Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »

- UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie ;
- UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière ;
- UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 2

« Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »

- UE 3.2.S2 Projet de soins infirmiers ;
- UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 3

« Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »

- UE 2.10.S1 Infectiologie hygiène ;
- UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien-être.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 4

« Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »

- UE 2.1.S1 Biologie fondamentale ;
- UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions ;
- UE 2.4.S1 Processus traumatiques ;
- UE 2.5.S3 Processus inflammatoires et infectieux ;
- UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques ;
- UE 2.6.S5 Processus psychopathologiques ;
- UE 2.7.S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs ;
- UE 2.8.S3 Processus obstructifs ;
- UE 2.9.S5 Processus tumoraux ;
- UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques ;
- UE 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques ;
- UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques ;
- UE 4.3.S2 Soins d'urgence ;
- UE 4.3.S4 Soins d'urgence ;
- UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ;
- UE 4.4.S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ;
- UE 4.4.S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ;
- UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 5

« Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »

- UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé ;
- UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé ;
- UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs ;
- UE 4.6.S4 Soins éducatifs et préventifs.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 6

« Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »

- UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie ;
- UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie ;
- UE 4.2.S2 Soins relationnels ;
- UE 4.2.S3 Soins relationnels ;
- UE 4.2.S5 Soins relationnels.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 7

« Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle »

- UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques ;
- UE 4.5.S4 Soins infirmiers et gestion des risques ;
- UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie ;
- UE 1.3.S4 Législation, éthique, déontologie ;
- UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 8

« Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques »

- UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche ;
- UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche.

Les deux unités transversales contribuent également à l'acquisition de cette compétence :

- UE 6.1 Méthodes de travail et TIC ;
- UE 6.2 Anglais.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 9

« Organiser et coordonner des interventions soignantes »

- UE 3.3.S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ;
- UE 3.3.S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 10

« Informer et former des professionnels et des personnes en formation »

- UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soin.

Dans chacun des semestres, une unité d'intégration concourt à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs et savoir-faire, acquis dans les UE du semestre en cours puis, progressivement, des semestres précédents.

Au semestre 1 : UE 5.1.S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens ;

Au semestre 2 : UE 5.2.S2 Evaluation d'une situation clinique ;

Au semestre 3 : UE 5.3.S3 Communication et conduite de projet ;

Au semestre 4 : UE 5.4.S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires ;

Au semestre 5 : UE 5.5.S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins ;

Au semestre 6 : UE 5.5.S6 Analyse de la qualité des soins et traitement des données scientifiques et professionnelles.

A ces unités d'enseignement s'ajoutent les deux unités optionnelles. Celles-ci se déroulent au cours des deux derniers semestres (5 et 6). Elles permettent d'approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

6. Formation clinique en stage

Modalités pédagogiques

L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Selon la directive européenne 2005/36/CE :

« L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises (1). »

Pendant les temps de stage l'étudiant se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs dans les rencontres avant, pendant et après la mise en stage des étudiants.

Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Le retour sur la pratique, la réflexion et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et un formateur. Ceci contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence infirmière.

L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

Les objectifs de stage

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

Le stage doit permettre aux étudiants :

- d'acquérir des connaissances ;
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- de prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

(1) Directive européenne sur la reconnaissance des qualifications – JOUE du 30 septembre 2005.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés :

- dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation, connus des personnes qui guident les étudiants ;
- dans le portfolio que l'étudiant présentera dès le premier jour du stage et qu'il devra remplir avec le tuteur au long du déroulé du stage.

Les objectifs de stage sont négociés avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'étudiant.

Les responsables de l'encadrement

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation ou dans le cas d'équipes d'encadrement restreintes. Ainsi, toujours placé sous la responsabilité d'un professionnel, l'étudiant acquiert progressivement une façon de plus en plus autonome d'exercer son futur métier.

Ce mode d'organisation ne modifie en rien la hiérarchie dans les établissements et des lieux d'encadrement. La direction des soins demeure responsable de l'encadrement des étudiants en stage et, est garante de la charte d'encadrement.

Le maître de stage

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il s'agit le plus souvent du cadre de santé. Il exerce des fonctions de management et de responsabilité sur l'ensemble du stage. Il est le garant de la qualité de l'encadrement. Il met en place les moyens nécessaires à ce dernier et veille à l'établissement d'un livret d'accueil spécifique (cf. chapitre « Qualification et agrément des stages ») ainsi qu'à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement. Il assure le suivi des relations avec l'institut de formation pour l'ensemble des stagiaires placés sur le territoire dont il a la responsabilité, et règle les questions en cas de litige ou de conflit. Il accueille l'ensemble des étudiants affectés à sa zone d'exercice.

Le tuteur de stage

Les missions spécifiques du tuteur sont décrites dans le livret d'accueil.

Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Il est volontaire pour exercer cette fonction, il peut le faire temporairement et sur une zone à délimiter (pôle, unité...). Professionnel expérimenté, il a développé des capacités ou des compétences spécifiques et de l'intérêt pour l'encadrement d'étudiants. Il connaît bien les référentiels d'activités, de compétences et de formation des futurs professionnels qu'il encadre. Chaque étudiant connaît son tuteur de stage et ses missions.

Le tuteur assure un accompagnement des étudiants et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers. Le tuteur peut accompagner plusieurs stagiaires et les recevoir ensemble lors de leur accueil ou de séquences de travail. Il peut leur proposer des échanges autour des situations ou des questions rencontrées. Il facilite l'accès des étudiants aux divers moyens de formation proposés sur les lieux de stage, les met en relation avec des personnes ressources et favorise, en liaison avec le maître de stage, l'accès aux services collaborant avec le lieu de stage en vue de comprendre l'ensemble du processus de soin (exemple : stérilisation centrale, bloc opératoire, consultation, etc.).

Le tuteur a des relations régulières avec le formateur de l'institut de formation, référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits.

Le tuteur évalue la progression des étudiants dans l'acquisition des compétences après avoir demandé l'avis des professionnels qui ont travaillé en proximité avec l'étudiant. Il formalise cette progression sur le portfolio lors des entretiens avec l'étudiant en cours et à la fin du stage.

La désignation des tuteurs relève des missions de l'encadrement professionnel sur la base de critères de compétences, d'expérience et de formation. Le tuteur est placé sous la responsabilité d'un cadre professionnel.

Les professionnels de proximité

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien. Ils sont présents avec l'étudiant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes, etc.

Ils accompagnent l'étudiant dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression.

Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes.

Ils consultent le portfolio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé.

Ils ont des contacts avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'étudiant de manière régulière.

Le formateur de l'IFSI référent de stage

Les IFSI désignent un formateur référent pour chacun des stages l'étudiant connaît le formateur référent du stage.

Le formateur référent est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure.

Il est également en liaison régulière avec le tuteur de stage afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

Il a accès aux lieux de stage et peut venir encadrer un étudiant sur sa propre demande, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage.

Durée et répartition des stages

Les stages ont une durée de 60 semaines, soit 2 100 heures pour les trois ans :

Sur la base de 35 heures/semaine :

Durée des stages pour la première année :

15 semaines, soit : 5 semaines en S1 et 10 semaines en S2.

Durée des stages pour la deuxième année :

20 semaines, soit : 10 semaines en S3 et 10 semaines en S4.

Durée des stages pour la troisième année :

25 semaines, soit : 10 semaines en S5 et 15 semaines en S6.

S1 septembre à février 22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			S2 février à fin août 30 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			S3 septembre à février 22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			S4 février à fin août 30 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			S5 septembre à février 22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits			S6 février à juillet 22 semaines 20 semaines de formation 30 crédits		
S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V
5 s	15 s	2 s	10 s	10 s	10 s	10 s	10 s	2 s	10 s	10 s	10 s	10 s	10 s	2 s	15 s	5 s	2 s
Année 1						Année 2						Année 3					
I = Institut : 60 semaines.						S = Stages : 60 semaines.						V = Vacances : 28 semaines.					

Pour une rentrée en février, les semestres sont de février à fin août et de septembre à février.

Parcours de l'étudiant en stage

Quatre types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de « familles de situations (1) », c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :

1. Soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.

2. Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.

3. Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement.

4. Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Le parcours de stage des étudiants comporte un stage minimum dans chacun des types de stage décrits ci-dessus.

Les étudiants peuvent effectuer leur stage dans une unité, un pôle dont les activités sont de même nature, une structure ou auprès d'une personne, selon l'organisation et le choix du stage.

Le stage du premier semestre est de 5 semaines, il s'effectue dans un même lieu.

Les stages des semestres 2, 3, 4, et 5 ont une durée de 10 semaines. Dans un objectif de professionnalisation, chaque stage de 10 semaines est réalisé dans un même lieu en une ou deux périodes. Cependant, pour des raisons d'intérêt pédagogique, les 10 semaines d'un même semestre peuvent s'effectuer sur deux lieux de stage différents.

Les stages du semestre 6 sont réalisés sur deux lieux différents, la période maximale demeure de 10 semaines. Le choix de l'un de ces stages peut être laissé à l'étudiant en fonction de son projet professionnel et en accord avec l'équipe pédagogique.

(1) Voir les travaux du CRESI à ce sujet, projet Leonardo, « Référentiel européen de compétences en soins infirmiers », 2008.

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement de qualité.

Pour mieux comprendre le parcours des personnes soignées et insérer le stage dans un contexte environnemental, les étudiants peuvent se rendre quelques jours sur d'autres lieux, rencontrer des personnes ressources ou visiter des sites professionnels. Toutes ces modifications donnent lieu à traçabilité.

Pendant la durée des stages, le formateur de l'IFSI référent du stage organise, en lien avec l'équipe pédagogique, le tuteur et le maître de stage, soit sur les lieux de stage, soit en IFSI, des regroupements des étudiants d'un ou de quelques jours. Ces regroupements entre les étudiants, les formateurs et les professionnels permettent de réaliser des analyses de la pratique professionnelle.

Qualification et agrément des stages

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants. Ils accueillent un ou plusieurs étudiants. Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

En outre, les critères de qualification d'un stage sont :

L'établissement d'une charte d'encadrement

La charte d'encadrement est établie entre l'établissement d'accueil et les IFSI partenaires. Elle est portée à la connaissance des étudiants. Elle formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.

L'établissement d'un livret d'accueil et d'encadrement

La charte est complétée par un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage ; celui-ci comporte notamment :

- les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, population soignée, pathologies traitées, etc.) ;
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;
- les actes et activités qui lui seront proposés ;
- les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;
- la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage ;
- les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation ;
- les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.

L'établissement d'une convention de stage

La convention est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement sur lequel est implanté l'IFSI. Elle est tripartite. Elle est signée par l'établissement d'enseignement, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Elle précise les conditions d'accueil dans un stage précis et les engagements de chaque partie. Elle note la durée du stage et précise les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire.

Cette convention peut être établie annuellement et comporter des avenants pour chaque stage.

Evaluation des compétences en stages

Le portfolio de l'étudiant est un outil qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers.

Il comporte plusieurs parties remplies lors de chaque stage :

- des éléments sur le cursus de formation de l'étudiant, écrits par celui-ci avant son arrivée en stage ;
- des éléments d'analyse de la pratique de l'étudiant à partir des activités réalisées en stage, rédigés par l'étudiant ;
- des éléments d'acquisition des compétences au regard des critères cités, qui sont remplis par le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement, lors de l'entretien d'évaluation du stage. Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les étudiants doivent progresser ;
- des éléments sur la réalisation des actes, des activités ou des techniques de soins, à remplir par le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement et l'étudiant, pendant le stage ;
- un bilan, réalisé par le tuteur, de la progression de l'étudiant lors de chacun des stages.

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités techniques est progressive, chaque étudiant peut avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation.

Chaque semestre, le formateur de l'IFSI responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio.

ANNEXE IV

DIPLOME D'ETAT INFIRMIER																						TOTAL
1 : SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT		Année 1-Semestre 1			Année 1-Semestre 2			Année 2-Semestre 3			Année 2-Semestre 4			Année 3-Semestre 5			Année 3-Semestre 6			TOTAL		
		CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD		TP	ECTS
IE1.1.S1 PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE		40	15		3																3	
IE1.1.S2 PSYCHOLOGIE, SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE				25	10																2	
IE1.2.S2 SANTE PUBLIQUE ET ECONOMIE DE LA SANTE				20	15																2	
IE1.2.S3 SANTE PUBLIQUE ET ECONOMIE DE LA SANTE						20	20			3											3	
IE1.3.S1 LEGISLATION, ETHIQUE, DONTOLOGIE		20	20		2																2	
IE1.3.S4 LEGISLATION, ETHIQUE, DONTOLOGIE														30	20						3	
TOTAL		60	35		5	45	25		4	20	20		3								15	
2 : SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES		S1			S2			S3			S4			S5			S6			TOTAL		
CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS	CM	TD	TP	ECTS			
IE2.1.S1 BIOLOGIE FONDAMENTALE		20	5		1																1	
IE2.2.S1 CYCLES DE LA VIE ET GRANDES FONCTIONS		45	15		3																3	
IE2.3.S2 SANTE, MALADIE, HANDICAP, ACCIDENTS DE LA VIE				15	15		2														2	
IE2.4.S1 PROCESSUS TRAUMATIQUES		30	10		2																2	
IE2.5.S3 PROCESSUS INFLAMMATOIRE ET INFECTIEUX						30	10		2												2	
IE2.6.S2 PROCESSUS PSYCHOPATHOLOGIQUES				30	10		2														2	
IE2.7.S4 DEFILANCES ORGANIQUES ET PROCESSUS DEGENERATIFS																					2	
IE2.8.S3 PROCESSUS OBSTRUCTIFS						30	10														2	
IE2.9.S5 PROCESSUS TUMORAUX																					2	
IE2.10.S1 INFECTIOLOGIE, HYGIENE		20	20		2									30	10		2				2	
IE2.11.S1 PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUES		35	10		2																2	
IE2.11.S3 PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUES								15	5		1										2	
IE2.11.S5 PHARMACOLOGIE ET THERAPEUTIQUES																					1	
TOTAL		150	60		10	45	25		4	75	25		5		30	10		2	90	30	6	27

3 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES, FONDEMENTS ET METHODES	S1				S2				S3				S4				S5				S6			
	CM	TD	TrPer	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPer	ECTS	CM	TD	TrPer	ECTS	CM	TD	TrPer	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS
UE 3.1 S1 RASONNEMENT ET DEMARCHE CLINIQUE INFIRMIERE	15	25		2																				2
UE 3.1 S2 RASONNEMENT ET DEMARCHE CLINIQUE INFIRMIERE					5	25		2																2
UE 3.2 S2 PROJET DE SOINS INFIRMIERS					5	15		1																1
UE 3.2 S3 PROJET DE SOINS INFIRMIERS									5	15		1												1
UE 3.3 S3 ROLES INFIRMIERS, ORGANISATION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE									10	10		1												1
UE 3.3 S5 ROLES INFIRMIERS, ORGANISATION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE														10	20		2							2
UE 3.4 S4 INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE														20	15		2							2
UE 3.4 S6 INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE																		20	10		2			2
UE 3.5 S4 ENCADREMENT DE PROFESSIONNELS DE SOINS										10	20		2											2
TOTAL	15	25		2	10	40		3	15	25		2	30	35		4	10	20		2	20	10		15

4 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIÈRES, INTERVENTIONS	S1				S2				S3				S4				S5				S6			
	CM	TD	TrPer	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPer	ECTS	CM	TD	TrPer	ECTS	CM	TD	TrPer	ECTS	CM	TD	TrPer	ECTS
JE 4.1 S1 SOINS DE CONFORT ET DE BIEN ÊTRE	6	34		2																				2
JE 4.2 S2 SOINS RELATIONNELS					3	15		1																1
JE 4.2 S3 SOINS RELATIONNELS									4	36		2												2
JE 4.2 S5 SOINS RELATIONNELS																		20						1
JE 4.3 S2 SOINS D'URGENCES					6	15		1																1
JE 4.3 S4 SOINS D'URGENCES													3	18		1								1
JE 4.4 S2 THERAPEUTIQUES ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MEDICAL					7	23		2																2
JE 4.4 S4 THERAPEUTIQUES ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MEDICAL													6	34		2								2
JE 4.4 S5 THERAPEUTIQUES ET CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC MEDICAL																	6	34		2				2
JE 4.5 S2 SOINS INFIRMIERS ET GESTION DES RISQUES					10	10		1																1
JE 4.5 S4 SOINS INFIRMIERS ET GESTION DES RISQUES													10	10		1								1
JE 4.6 S3 SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS									4	21		2												2
JE 4.6 S4 SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS													15			2								2
JE 4.7 S5 SOINS PALLIATIFS ET DE FIN DE VIE																	10	20		2				2
JE 4.8 S6 QUALITE DES SOINS EVALUATION DES PRATIQUES																					30	20		3
TOTAL	6	34		2	26	63		5	8	57		4	19	77		6	16	74		5	30	20		25

5 : INTEGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIERE		S1		S2		S3		S4		S5		S6	
UE 5.1 S1 ACCOMPAGNEMENT DANS LA REALISATION DES SOINS QUOTIDIENS (C3)	35	2											2
UE 5.2 S2 EVALUATION D'UNE SITUATION CLINIQUE (C1)			20										2
UE 5.3 S3 COMMUNICATION, CONDUITE DE PROJET (C2,6)					40								4
UE 5.4 S4 SOINS EDUCATIFS, FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES STAGIAIRES (C5/C10)							40						4
UE 5.5 S5 MISE EN ŒUVRE DES THERAPEUTIQUES ET COORDINATION DES SOINS (C4/C9)									40				4
UE 5.6 S6 ANALYSE DE LA QUALITE ET TRAITEMENT DE DONNEES SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES (C7/C8)											40		8
UE 5.7 UE OPTIONNELLE										10		10	2
UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL	5 semaines - 5 ECTS		10 semaines - 10 ECTS		10 semaines - 10 ECTS		10 semaines - 10 ECTS		10 semaines - 10 ECTS		15 semaines - 15 ECTS		
TOTAL	35	7	20	12	40	14	40	14	50	15	50	175	60
6 : METHODES DE TRAVAIL													
UE 6.1 METHODES DE TRAVAIL et TIC	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	CM	TD	TrPers	ECTS	2
UE 6.2 ANGLAIS		20		2		10		2		10		5	10
TOTAL		45	4	2		10	2	2		10	2	5	12
TOTAL GENERAL	231	234	60	30	126	183	41	30	110	177	55	30	180

1. Sciences humaines sociales et droit

ANNEXE V

Unité d'enseignement 1.1.S1 : Psychologie, sociologie, anthropologie		
Semestre : 1		Compétence : 6
CM : 40 heures	TD : 15 heures	TP : 20 heures
ECTS : 3		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs Caractériser les principaux concepts en psychologie, psychologie sociale, Identifier les étapes du développement psychologique, cognitif, psychomoteur de l'homme, Expliciter le caractère unique de l'expérience de santé vécue par une personne, Identifier les caractéristiques psychologiques pouvant influencer la représentation de la santé et de la maladie chez une personne ou un groupe de personnes, et la participation aux soins.		
Eléments de contenu Les grands domaines de la psychologie : psychologie cognitive, psychopathologie, psychologie sociale, psychologie de l'enfant et du développement, psychophysiologie, ... Les concepts de base en psychologie cognitive : traitement de l'information, mémoire, attention, représentation mentale, raisonnement, émotions théories et principes de la communication (modes, circuits, canaux, réseaux...) Les concepts de base en psychologie analytique : conscient, pré-conscient et inconscient, moi, ça, surmoi, pulsion, mécanismes de défense, types de relation d'objet, intuition, affects et sentiments, types d'anxiété, attachement, désir, parole, besoin, motivation, ... Le développement de la personne et de la personnalité : psychologique, affectif, psychomoteur, cognitif, langagier, psychosocial, l'inné et l'acquis, le normal et le pathologique, ... Les concepts en psychologie sociale : l'homme social, le lien social, l'affiliation, l'attachement, la parentalité, la socialisation, l'identité sociale, ... Psychologie et santé : approche psychosomatique, schéma et image corporels, qualité de vie, souffrance psychique, mécanismes d'adaptation et de défense, résilience, vulnérabilité, ...		
Recommandations pédagogiques : L'enseignement de cette UE donne à l'étudiant des cadres théoriques et des points de repères qui lui permettent de relier ses propres observations et interrogations à des savoirs organisés. La formation peut prendre appui sur des études de situations, des travaux sur les représentations, les concepts et leurs attributs, des récits de vie, des analyses d'articles, de livres, etc.... Les concepts et connaissances seront repris et utilisés dans les unités d'intégration et dans l'ensemble des travaux postérieurs à cet enseignement.		Modalités d'évaluation Travail écrit à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur. Critères d'évaluation Justesse dans le repérage des concepts.

Unité d'enseignement 1.1. S2 : Psychologie, sociologie, anthropologie		
Semestre : 2		Compétence : 6
CM : 25 heures	TD : 10 heures	TP : 15 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 1.1.S1. Psychologie, sociologie, anthropologie.		
Objectifs Caractériser les principaux concepts en sociologie, anthropologie, ethnologie, Explorer la signification de la santé dans un contexte de diversité culturelle et sociale, diversité des valeurs et des croyances. Identifier les caractéristiques sociales et psychosociales pouvant influencer la représentation de la santé et de la maladie chez une personne ou un groupe de personnes et la participation aux soins, Expliquer les liens entre la demande de relation et de communication des personnes et les contextes psychologiques et sociaux, Développer une vision intégrée de la personne humaine et de sa santé.		
Eléments de contenu Les grands domaines de la sociologie : sociétés, relations sociales, groupes, ... Les concepts de base en sociologie : culture, rôle et statuts, dynamique de groupe, dynamique familiale, rôles parental et social, autorité, pouvoir, hiérarchie, conflits, leader, réseaux de communication, alliance, appartenance,... Les concepts de base en anthropologie et ethnologie : groupe, culture, famille, institution, religion, rites, mythes et croyances, représentations de la santé et de la maladie... La relation soigné-soignant et ses aspects : éducation, coopération, autonomie, dépendance, « bientraitance », maternage, ... La dynamique dans les relations de soins : alliance, attitudes et contre attitudes, distance, proximité, agressivité, conflit, violence dans les soins, maltraitance, ...		
Recommandations pédagogiques : Cette UE se situe dans le prolongement de l'UE 1.1 S1. Psychologie, sociologie, anthropologie et permet à l'étudiant d'utiliser ces notions dans l'évaluation de situations cliniques. Les cadres théoriques seront approfondis et l'étudiant sera capable de poursuivre ses propres recherches à partir des concepts ou des mots clés. Des exemples seront développés afin de contextualiser les savoirs.		Modalités d'évaluation Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts. Critères d'évaluation Pertinence de l'analyse. Pertinence dans l'utilisation des concepts.

Unité d'enseignement 1.2.S2 : Santé publique et économie de la santé		
Semestre : 2		Compétence : 5
CM : 20 heures	TD : 15 heures	TP : 15 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs Identifier l'organisation de la politique de santé et l'offre de soins. Définir les grands principes de l'économie de la santé en France et dans le monde. S'approprier les concepts en santé publique et en santé communautaire.		
Eléments de contenu Santé publique : Les concepts en santé publique et santé communautaire : prévention, promotion de la santé, indicateurs, déterminants, ... La santé dans le monde : organismes internationaux, problèmes prioritaires, chartes, ... L'organisation de la politique de santé publique en France : structures, planification nationale (plan national de santé publique, PNSP), régionale (plan régional de santé publique, PRSP), actions prioritaires, ... L'organisation de l'offre publique et privée et des systèmes de soins (établissements de santé, établissements médico sociaux, réseaux, médecine de ville, permanence des soins, professionnels de santé, ...) L'organisation de la veille sanitaire (agences, services de l'Etat, ...) Les filières de soins : accès, proximité, suivi et continuité, prévention primaire secondaire et tertiaire. Les réseaux de soin : intervention dans la cité, liens avec les partenaires et intervenants sociaux (enseignants, éducateurs, justice) mutualisation de moyens avec le médico-social. Epidémiologie : répartition, fréquence, gravité des états pathologiques. Economie de la santé : Le budget de la santé, la consommation, les dépenses nationales, la maîtrise des coûts, ... Le rôle de l'Etat, des citoyens, du marché. Le financement de la santé dans un contexte de mondialisation.		
Recommandations pédagogiques : Cette première approche vise à sensibiliser l'étudiant à son rôle d'acteur de la santé publique. Elle lui permet de se situer dans l'environnement organisé de l'offre de santé en France. Elle lui fait comprendre la place et le rôle des différents modèles d'organisation et de gestion des services de santé dans l'ensemble de l'offre de soins et de santé. Les éléments de cette UE seront complétés dans l'UE 1.2.S3, et repris à chaque fois que nécessaire dans les UE suivantes.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite de connaissances. Critères d'évaluation Exactitude des connaissances.

Unité d'enseignement 1.2.S3 : Santé publique et économie de la santé		
Semestre : 3		Compétence : 5
CM : 20 heures	TD : 20 heures	TP : 35 heures
ECTS : 3		
Pré-requis		
UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé.		
Objectifs		
Identifier les problèmes de santé prioritaires d'un groupe ou d'une population sur le plan national, régional, en lien avec les déterminants de la santé, Utiliser les méthodes et les outils en santé publique, notamment statistiques, Identifier et expliciter les modalités de financement des soins de santé en France. Identifier les règles de financement des soins infirmiers dans les structures et en secteur libéral		
Éléments de contenu		
Santé publique : Les grands problèmes de santé publique, notamment ceux liés à l'environnement et au développement durable, L'organisation de la prévention (vaccinations, santé scolaire, santé au travail, santé carcérale, santé mentale...), La politique de santé mentale, le dispositif psychiatrique, les principes de la sectorisation, La démarche et les outils en santé publique (besoins, demandes, facteurs, moyens, ressources...), Les outils en démographie et épidémiologie (populations, enquêtes, indicateurs, statistiques...), L'évaluation des politiques et des actions en santé publique. Economie de la santé : Le financement des soins et de la santé, à l'acte, à l'activité, payeurs, remboursement, ... La sécurité sociale et les mutuelles, maladie, accident du travail, maladies professionnelles, famille, ... Le budget et le financement des structures de santé et de soins, et des professionnels de santé du secteur libéral Le financement, le remboursement des soins infirmiers.		
Recommandations pédagogiques :	Modalités d'évaluation	
Cette UE vise à donner à l'étudiant les moyens d'identifier et d'analyser les besoins et problèmes de santé de personnes ou groupes de personnes. L'intégration des outils en statistique, épidémiologie, et démographie doit permettre à l'étudiant de les réutiliser tout au long de sa formation et ainsi d'être actif et réactif à la lecture des données dans le champ de la santé. En relation avec l'UE 1.2.S2, cette UE permet à l'étudiant un regard critique sur l'accessibilité de l'offre de soins, la place des usagers dans le système de soins et de santé, et le rôle des différents professionnels dans la prise en charge de la santé des citoyens. Cette UE développe la prise de conscience chez l'étudiant des liens entre les aspects sociaux, politiques et soignants du métier infirmier. Elle lui donne l'occasion de contribuer concrètement à une étude de santé publique avec un accompagnement et une supervision pédagogiques.	Écrit en groupe : étude de population avec identification des besoins en santé. Critères d'évaluation - cohérence dans l'utilisation de la démarche de santé publique, - fiabilité des informations traitées, - justesse de l'identification des besoins de santé, - pertinence dans l'utilisation des outils.	

Unité d'enseignement 1.3 S1 : Législation, éthique, déontologie		
Semestre : 1		Compétence : 7
CM : 20 heures	TD : 20 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs		
Caracteriser les conceptions philosophiques de l'être humain et les courants de pensée correspondant, Comparer les conceptions philosophiques de l'être humain à l'œuvre dans des questions sociale contemporaines, Distinguer les notions de droit, morale, éthique. Identifier les valeurs de la profession d'infirmière, intégrer les éléments des regles professionnelles et expliciter le lien avec la pratique, Expliciter la notion de responsabilité professionnelle. Citer les droits fondamentaux des patients et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle.		
Eléments de contenu		
Les concepts en philosophie et éthique : - homme, liberté, humanité, alterité, dignité, vulnérabilité, identité sociale, reconnaissance... - éthique, morale, déontologie, responsabilité, altérité, dilemme, conflit, consensus, ... - respect, intégrité, engagement, parole donnée, impuissance, ... - normes, valeurs... L'exercice professionnel et la responsabilité (code de la santé publique, textes non codifiés...). Les droits de l'homme, notamment ceux de l'enfant, de la personne âgée, de la personne vivant un handicap. (chartes, textes internationaux et nationaux...). Les droits des patients, notamment en santé mentale et en psychiatrie, obligation de soins, hospitalisation et soins sans consentement, restriction des libertés, régime de protection des personnes présentant des incapacités (mineurs, majeurs sous tutelle...). La confidentialité et le secret professionnel (accès des documents, transmission d'information, réponse à des tiers...).		
Recommandations pédagogiques : Cette unité vise à donner à l'étudiant des bases solides et les moyens de les approfondir dans les domaines des valeurs et des droits humains. L'étudiant doit à la fois s'interroger sur son propre système de valeurs et être en capacité de reconnaître celui des autres en fonction des références utilisées. Il doit apprendre à distinguer ce qui relève du droit, de la déontologie, de la morale et de l'éthique, et de situer ses actions en les inscrivant dans un contexte de société porteuse de valeurs humanistes. Il doit comprendre l'importance des références et du sens dans son action et la nécessité du recul et de la réflexion, notamment exprimée en équipe, afin de mieux agir. Dans le souci de mettre les étudiants dans une démarche de questionnement, la formation alternera entre des apports de connaissances, des travaux de recherche et d'étude documentaires, et des modalités interactives avec les étudiants.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite. Critères d'évaluation Exactitude des connaissances, Justesse dans l'utilisation des notions.

Unité d'enseignement 1.3 S4 : Législation, éthique, déontologie		
Semestre : 4		Compétence : 7
CM : 30 heures	TD : 20 heures	TP : 25 heures
ECTS : 3		
Pré-requis		
UE 1.3.S1		
Objectifs		
Appliquer les principes éthiques dans des situations de soins posant un dilemme, Utiliser un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans le contexte professionnel, Evaluer les conséquences de la notion de responsabilité professionnelle.		
Eléments de contenu		
Les principes fondamentaux du droit public et privé en France (juridictions, service public...), La responsabilité (civile, pénale, administrative, professionnelle), Les approches théoriques et les processus décisionnels permettant l'étude de situations éthiques La démarche d'analyse d'une question éthique en équipe pluriprofessionnelle.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Les étudiants sont placés progressivement devant des situations qui leur demandent de mobiliser leurs connaissances en droit des personnes et des patients, d'utiliser les règles de la déontologie et de mener une démarche d'analyse et de positionnement éthique. Les étudiants doivent intégrer l'importance d'une réflexion en équipe dans l'analyse et le choix d'actions en adéquation avec les principes éthiques. Ils doivent être capables de porter et d'argumenter les questions qu'ils perçoivent comme éthique devant un groupe. Les formateurs utiliseront des situations de soins actualisées et travaillées en lien avec les professionnels concernés.		Travail écrit d'analyse d'une situation de soins posant un questionnement éthique réalisé en groupe restreint.
		Critères d'évaluation
		Pertinence de l'analyse et du questionnement, Utilisation des concepts et des connaissances.

2. Sciences biologiques et médicales

Unité d'enseignement 2.1.S1 : Biologie fondamentale		
Semestre : 1		Compétence : 4
CM : 20 heures	TD : 5 heures	TP : 0 heure
ECTS : 1		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs		
Identifier le vivant et ses caractéristiques, Développer une vision intégrée des niveaux d'organisation de la cellule à l'organisme. S'approprier des connaissances de base en biologie cellulaire et moléculaire, Faire le lien entre des connaissances biologiques et les notions d'homéostasie, de maladie, ou de thérapeutique.		
Éléments de contenu		
Les molécules constitutives du vivant et leur fonction dans les équilibres ou déséquilibres biologiques : - oxygène, eau, eau oxygénée, carbone, chlore, soufre, azote, ammoniac, acide nitrique, nitrates, nitrites, phosphates, sodium, potassium, magnésium, calcium, mercure, - les oligo-éléments, les enzymes, - les nutriments, glucides, protides, protéines, lipides. La cellule : - le cycle cellulaire, les différenciations cellulaires et la notion de tissus, les types et structures de cellules, la communication inter cellulaire, récepteurs et médiateurs, - la vie cellulaire et le fonctionnement des cellules excitables (nerveuses et musculaires), l'action du neurone et la transmission, synapses, contraction musculaire.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Cet enseignement contribue à donner aux étudiants une base scientifique sur laquelle ils devront s'appuyer pour la suite de la formation. Les formateurs s'adapteront au niveau des étudiants et les inciteront à faire des liens entre cet enseignement et les situations professionnelles qu'ils rencontreront dans leur futur métier.		Evaluation écrite de connaissances.
		Critères d'évaluation
		Exactitude des connaissances.

<i>Unité d'enseignement 2.2.S1 : Cycles de la vie et grandes fonctions</i>		
<i>Semestre : 1</i>		<i>Compétence : 4</i>
<i>CM : 45 heures</i>	<i>TD : 15 heures</i>	<i>TP : 15 heures</i>
<i>ECTS : 3</i>		
<i>Pré-requis</i>		
Aucun		
Objectifs Developper une vision integree du fonctionnement de l'organisme humain permettant d'en deduire les effets de certaines perturbations sur l'équilibre interne, Décrire les niveaux d'organisation de l'organisme humain et leurs liaisons, Montrer comment les grandes fonctions de l'organisme répondent aux besoins biologiques de maintien de la vie, Décrire la santé à travers les cycles de la vie et le développement de l'être humain, Explorer la signification des transitions que vivent les individus au cours de leur croissance et évolution.		
Éléments de contenu Les concepts : chronobiologie, rythmes de vie, croissance, métabolisme, nutriment, thermogénèse, thermolyse. L'homéostasie : - regulation du PH, temperature, glycémie, calcémie, hormones thyroïdiennes, vitamine D, - équilibre hydrominéral, liquides, ions, électrolytes, osmolarité, équilibre acide/base, Pl Imétrie. La biologie intégrative et l'organisation du vivant à travers les systèmes : endocrinien, immunitaire et nerveux Les niveaux d'organisation du corps humain : chimique, cellulaire, tissulaire, organique et systémique. Les grandes fonctions, aspects anatomiques et physiologiques : respiratoire, digestive, cardiaque, élimination, reproduction, motrice, sensorielle. L'interaction et l'interdépendance des systèmes Les étapes de la vie, de la naissance à la mort, évolution et la modification de systèmes. Les bases moléculaires de l'organisation du génome humain Les bases essentielles de la notion d'hérédité L'information génétique et sa conservation, distinction entre procaryotes et eucaryotes. La transmission de l'information génétique et la synthèse des protéines.		
Recommandations pédagogiques : Cet enseignement donne aux étudiants des bases qu'ils devront revoir tout au long de leur formation. Il est important de leur fournir les moyens de trouver eux-mêmes des informations sur ce domaine qui demeure assez global et sera approfondi lors des travaux sur les processus physiopathologiques. Il s'agit aussi de faire en sorte que l'étudiant utilise un vocabulaire précis et adapté pour situer les éléments du corps et décrire le fonctionnement humain. Les formateurs s'adapteront au niveau des étudiants et les inciteront à faire des liens entre cet enseignement et les situations professionnelles qu'ils rencontreront dans leur futur métier.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite de connaissances Critères d'évaluation Exactitude des connaissances.

Unité d'enseignement 2.3.S2 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie		
Semestre : 2		Compétence : 1
CM : 15 heures	TD : 15 heures	TP : 20 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs		
Intégrer les concepts de santé, maladie, handicap, accident de la vie, douleur, Développer une vision intégrée de l'être humain dans les périodes de santé, maladie, handicap, accidents de la vie. Explorer les grands systèmes explicatifs de la santé de la maladie et du handicap (agent extérieur, comportement, hérédité, ...) et les liens avec les représentations des personnes, Explorer les notions de risque, danger, violence, ... Explorer les notions de maladie chronique et ses spécificités, Identifier les éléments de la classification des handicaps et expliquer les éléments de la prise en charge des personnes handicapées.		
Éléments de contenu		
Les concepts en santé, bien-être, qualité de vie, maladie, accident, handicap, douleur, Les notions de risque, danger, violence, et leurs rapports avec la santé. Les questions liées à l'annonce du handicap ou de la maladie, La représentation sociale du handicap et de la maladie. Approche systémique de l'étude de la maladie et de la prise en charge interdisciplinaire. La maladie chronique - Notion de chronicité, caractéristiques, adaptation à la maladie à long terme, conséquences sur la qualité de vie, - Chronicité et évolution : linéaire, par poussée, avec et sans traitement, rémission, - Risques, incidents en chronicité, - Chronicité douleur et souffrance, - Notion de soutien, réseaux, entourage, aidants. Le handicap - Classification des handicaps (déficience, incapacité, désavantage...), - Conséquences du handicap sur les fonctions de la vie et sur le projet de vie, risque et handicap. - Prise en charge sociale du handicap, réglementation, droits, coût. - Notions de réhabilitation, réinsertion, rééducation. - Le handicap psychique dans la vie personnelle, professionnelle, sociale, prise en charge sociale, soins de réhabilitation, - Moyens et aides pour le handicap, domotique.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Cet enseignement apporte des éléments de connaissance sur les concepts et les liens entre les notions évoquées. Des exemples (lecture, relation d'expériences, etc.) et des situations seront évoqués avec les étudiants qui devront commencer à établir des liens entre les explications scientifiques de la maladie, du handicap ou de l'accident et les représentations que peuvent en avoir les personnes touchées et leur entourage. Les étudiants comprendront la nécessité de l'exploration approfondie de toute question de santé, dans ses aspects biologiques et sociaux.		Évaluation écrite de connaissances. Critères d'évaluation Exactitude des connaissances, Utilisation des concepts.

Unité d'enseignement 2.4.S1 : Processus traumatiques		
Semestre : 1		Compétence : 4
CM : 30 heures	TD : 10 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs		
Expliquer la notion de processus physiopathologique. Caractériser les principes de la séméiologie. Explorer la notion de processus traumatique physique. Expliquer la survenue des pathologies traumatiques. Identifier les signes, les complications, les risques, les traitements des traumatismes étudiés.		
Eléments de contenu		
Le processus traumatique et les divers types de traumatismes : par cause, par organe, par domaine. Les mécanismes d'apparition des traumatismes. Le choc traumatique et ses conséquences : contusion, plaie, hématome, entorse, fracture, luxation, ... La traumatologie par organe : squelette et articulations, lésions de la peau, traumatisme crânien, traumatisme rachidien, traumatisme thoracique, traumatisme abdomino pelvien, Les traumatismes par domaines : routier, sportifs, psychiques. Les poly traumatismes, L'urgence en traumatologie <u>Les pathologies ou problèmes de santé étudiés au cours de la formation sont listés ci-dessous, d'autres peuvent être ajoutés</u> Traumatismes crâniens, Fractures du col et de la tête du fémur, Poly traumatismes, Fracture de membre. Plaies de l'abdomen, Amputation de membres		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
L'anatomie et la physiologie sont étudiées et mises en lien avec les processus traumatiques. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences. Les pathologies sont travaillées dans leur ensemble : épidémiologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes. L'enseignement s'appuie sur des exemples et des situations concrètes et les étudiants sont incités à faire des recherches sur les sujets évoqués. La liste des pathologies obligatoirement étudiées vaut pour la totalité de la formation certaines pathologies pouvant être abordées dans le cadre d'autres UE. Le lien avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11.S1, UE 2.11.S.3 et UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.		Evaluation écrite de connaissances. Critères d'évaluation Exactitude des connaissances. Justesse dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques.

Unité d'enseignement 2.5.S3 : Processus inflammatoires et infectieux		
Semestre : 3		Compétence : 4
CM : 30 heures	TD : 10 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UI 2.10.S1 Infectiologie, hygiène, UI 2.1.S1 Biologie fondamentale.		
Objectifs		
Expliquer les mécanismes physiopathologiques de l'infection et de l'inflammation. Expliquer les principes de l'immunologie. Décrire les signes, les risques, les complications, et les thérapeutiques des pathologies étudiées. Expliquer les liens entre les processus pathologiques et les moyens de prévention et de protection.		
Éléments de contenu		
Les pathologies infectieuses chez l'homme, infections émergentes, ré émergentes, nosocomiales, ... Les moyens et modes de détection d'un agent infectieux chez l'hôte : examens biologiques, prélèvements, signes cliniques de l'infection ... La prévention des infections : la notion d'immunité, les sérums, vaccins, comportements adéquats. Les facteurs d'évolution des maladies infectieuses dans le monde : déplacements de population, accessibilité des vaccinations, liaisons entre maladies infectieuses et sociologie des populations, mesures internationales de prévention et de protection, endémies, pandémies. Le traitement des infections : isolement, éviction, mise en condition, antibiothérapie, anti inflammatoires. Les liaisons entre les agents infectieux et les processus pathologiques, les problèmes de santé ou les pathologies, et leurs traitements. La traçabilité obligatoire dans le domaine des maladies infectieuses : déclaration, rôle des acteurs et des structures de santé.		
Les pathologies ou problèmes de santé étudiés au cours de la formation sont listés ci-dessous, d'autres peuvent être ajoutés :		
VIH, SIDA, Hépatites à VHB et VHC. Infections communautaires : respiratoires, urinaires, méningées, ostéo-articulaires, cutanées, septicémies, ... Pathologies ré-émergentes : tuberculose, ... Grippe.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Les formateurs incitent les étudiants à approfondir les causes et conséquences des processus pathologiques en relation avec leurs connaissances sur les agents pathogènes et leurs modes d'action. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences. Les pathologies sont travaillées dans leur ensemble : épidémiologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes. L'enseignement s'appuie sur des exemples et des situations concrètes et les étudiants sont incités à faire des recherches sur les sujets évoqués. La liste des pathologies obligatoirement étudiées vaut pour la totalité de la formation, certaines pathologies pouvant être abordées dans le cadre d'autres UE. Les liens avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11.S1, UE 2.11.S3 et UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.		Évaluation écrite de connaissances
		Critères d'évaluation
		Exactitude des connaissances

Unité d'enseignement 2.6.S2 : Processus psychopathologiques		
Semestre : 2		Compétence : 4
CM : 30 heures	TD : 10 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 1.1S.1 ; Psychologie, sociologie, anthropologie		
Objectifs		
Decrire les modèles d'analyse des troubles psychiques Décrire les mécanismes d'apparition des problèmes de santé mentale et des pathologies psychiatriques Identifier les signes, les modes de décompensation, les complications, les risques, les prises en charge des problèmes de santé mentale ou pathologies étudiées		
Eléments de contenu		
Modèles d'analyse des troubles psychiques : psychanalytique, humaniste, systémique, phénoménologique, cognitiviste, neurobiologique, ... Modèles de thérapie des troubles psychiques : les psychothérapies, les techniques cognitiviste, comportementaliste, de réhabilitation psychosociale. Du normal au pathologique : notions d'équilibre, de régulation des tensions intra psychiques, organisation défensive saine et dysfonctionnelle, de décompensation, crise et urgence, exclusion sociale. Structure de personnalité et leur mode décompensation spécifique : névroses, psychoses, états limites (border line), organisations narcissiques perverses. Troubles du développement : - psychoaffectif : dysfonctionnements, dysharmonies, troubles des conduites, troubles relationnels (fusionnel, anaclitique, ..) trouble de l'identité et de l'estime de soi, notion de résilience, - cognitif, les apprentissages, ... Facteurs favorisants : environnementaux (contexte familial, événements de vie, stress, ruptures, deuils, carences affectives ...), biologique, génétique héréditaire, ischémiques, infectieux, traumatiques, toxiques, dégénératifs. Symptomatologie : Fonction et sens du symptôme, Symptômes se manifestant dans le rapport à la réalité, à l'autre, à soi-même Anxiété et angoisse : normale, pathologique, notion de crise, d'urgence, les défenses, les somatisations, évolution pathologique post-traumatique, Agressivité, instabilité psychomotrice, passages à l'acte, Inhibition, retrait, repli sur soi, isolement, perte du contact avec la réalité, régression, Troubles de l'humeur : tristesse, pleurs, idées de suicide, dépréciation, dévalorisation, inversion de l'humeur et hypomanie, culpabilité, Troubles délirants, hallucinations, dissociations, ... Désorientation, confusion, Troubles des conduites (alimentaires, sociales, ...), Asthénie, troubles du sommeil, plaintes somatiques, Troubles du caractère, Dépendance, pragmatisme. Eléments de prise en charge : dispositif de soin, équipe, projet de soin, cadre thérapeutique, temporalité, fonction d'étayage et de contenance, et posture soignante (de la relation d'aide à la relation thérapeutique) en lien avec la singularité de chaque personne, attitude réflexive sur sa pratique, ses attitudes.		

Recommandations pédagogiques :

Cette première UE dans le domaine pose les connaissances de base et sont étudiées en relation avec des situations ciblées par les formateurs.

Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences. Les pathologies sont travaillées dans leur ensemble : épidémiologie, psychopathologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes. L'enseignement s'appuie sur des exemples et des situations concrètes et les étudiants sont incités à faire des recherches sur les sujets évoqués. Cet enseignement doit conduire les étudiants à la construction progressive d'un comportement professionnel adapté en direction des personnes concernées.

Les pathologies psychiatriques sont citées dans l'UE 2.6.S.5, mais peuvent être abordées ici ou dans d'autres UE, en fonction d'une répartition des enseignements jugée opportune par les formateurs.

Les liens avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11.S1, UE 2.11.S.3 et UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.

Modalités d'évaluation

Évaluation écrite de connaissances.

Critères d'évaluation

Exactitude des connaissances.

Unité d'enseignement 2.6.S5 : Processus psychopathologiques		
Semestre : 5		Compétence : 4
CM : 30 heures	TD : 10 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques		
Objectifs		
Intégrer les connaissances nécessaires à la construction d'une relation thérapeutique et aux soins à donner aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale ou de pathologies psychiatriques. Développer un questionnement personnel sur les compétences et attitudes relatives à l'exercice professionnel en psychiatrie et santé mentale.		
Éléments de contenu		
Les pathologies ci-dessous doivent avoir été abordées au cours de la formation :		
Chez les adultes :		
Psychoses : schizophrénies, bouffée délirante aiguë, paranoïa, psychose puerpérale, troubles délirants persistants, Conduites addictives,		
Troubles de l'humeur : épisode maniaque, trouble affectif bipolaire, épisode dépressif, trouble dépressif récurrent,		
Troubles névrotiques : troubles anxieux, obsessionnels compulsifs, troubles phobiques, troubles somatoformes et dissociatifs, réactions à un facteur de stress,		
Troubles de la personnalité et du comportement : états limites, conduites asociales, psychopathies, perversions,		
Risque suicidaire,		
Troubles des conduites alimentaires,		
Processus démentiel, troubles mnésiques, désorientation temporo-spatiale trouble du caractère et des conduites, dépression, confusion, hallucination, délire confuso onirique. Impact familial.		
Chez les enfants :		
Troubles relationnels précoces, autisme,		
Trouble du développement affectif, intellectuel, troubles du comportement,		
Troubles dysharmoniques,		
Troubles dépressifs du nourrisson, de l'enfant, de l'adolescent,		
Troubles de l'adolescent avec passages par l'acte,		
Troubles phobiques.		
Les thérapeutiques :		
Le dispositif de sectorisation, les différentes thérapies relationnelles et psychothérapies, la thérapie dans la quotidienneté, la thérapie institutionnelle		
La maladie psychique et le handicap psychique dans la vie personnelle, professionnelle, sociale, la prise en charge sociale, soins de réhabilitation		
L'analyse de la pratique (personnellement et en équipe), l'attitude réflexive sur sa pratique avec l'acceptation et la mise en travail de ses attitudes, des mouvements affectifs et des contre-attitudes		

Recommandations pédagogiques :

Cette UE complète l'enseignement de l'UE 2.6.S2. Elle est davantage centrée sur l'enseignement des pathologies psychiatriques. L'étudiant doit faire des liens entre les connaissances apprises ici et sa façon de construire ses relations professionnelles avec les personnes atteintes de ces pathologies. Les cadres d'analyse lui permettent le recul et la réflexion nécessaires.

Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences. Les pathologies sont travaillées dans leur ensemble : épidémiologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes. L'enseignement s'appuie sur des exemples et des situations concrètes et les étudiants sont incités à faire des recherches sur les sujets évoqués.

La liste des pathologies obligatoirement étudiées vaut pour la totalité de la formation, certaines pathologies pouvant être abordées dans le cadre d'autres UE.

Les liens avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11.S1, UE 2.11.S.3 et UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.

Modalités d'évaluation

Évaluation écrite de connaissances.

Critères d'évaluation

Exactitude des connaissances.

Unité d'enseignement 2.7.S4 : Défaillances organiques et processus dégénératifs		
Semestre : 4		Compétence : 4
CM : 30 heures	TD : 10 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 2.1.S1 Biologie fondamentale ; UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions.		
Objectifs		
Expliquer le mécanisme physiopathologique de la dégénérescence d'un organe ou de la défaillance d'un appareil, Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées, Développer une vision intégrée des soins à donner aux personnes âgées.		
Éléments de contenu		
Les déséquilibres hydroélectriques ou acido-basiques, altération des structures et fonctions, Les mécanismes d'apparition, étude des signes et des paramètres cliniques, impacts, complications des processus pathologiques liés à la dégénérescence ou à la défaillance, Les liens entre les processus pathologiques, les problèmes de santé ou les pathologies, et leurs traitements.		
<u>Les pathologies ou problèmes de santé étudiés au cours de la formation sont listés ci-dessous, d'autres peuvent être ajoutés</u>		
Déficiences des sens : surdité, vue (cataracte, glaucome), ... Principales causes et conséquences des déficits auditifs, Principales causes et conséquences des déficits visuels, Rhumatisme et dégénérescence des articulations, Insuffisance rénale, Insuffisance cardiaque, artérielle, veineuse, Insuffisance pulmonaire, Diabète, Alzheimer, Principales pathologies neurologiques déficitaires : sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, Principales atteintes cutanées : escarres, ulcères variqueux, brûlures.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
L'anatomie et la physiologie sont mises en lien avec les défaillances organiques et dégénératives qui concernent les appareils étudiés. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences. Les pathologies sont travaillées dans leur ensemble : épidémiologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes. L'enseignement s'appuie sur des exemples et des situations concrètes et les étudiants sont incités à faire des recherches sur les sujets évoqués. La liste des pathologies obligatoirement étudiées vaut pour la totalité de la formation, certaines pathologies pouvant être abordées dans le cadre d'autres UE. Les liens avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11.S1, UE 2.11.S.3 et UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.		Evaluation écrite de connaissances
		Critères d'évaluation
		Exactitude des connaissances

Unité d'enseignement 2.8.S3 : Processus obstructifs		
Semestre : 3		Compétence : 4
CM : 30 heures	TD : 10 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions ; UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie.		
Objectifs		
Expliquer les mécanismes physiopathologiques de l'obstruction Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées		
Éléments de contenu		
Anatomie et physiologie de l'appareil cardiovasculaire, du cerveau, du système nerveux, Processus pathologique de l'obstruction vasculaire artérielle et veineuse.		
Anatomie et physiologie des appareils digestif et rénal. Processus pathologique de l'obstruction des organes des appareils digestif et rénal.		
Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences.		
<u>Les pathologies ou problèmes de santé étudiés au cours de la formation sont listés ci-dessous, d'autres peuvent être ajoutés</u>		
Accident vasculaire cérébral, Infarctus du myocarde, Lithiases rénales, hépatiques, Occlusion intestinale, Bronchite chronique obstructive, OAP, Phlébite, embolie pulmonaire, Asthme.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
L'anatomie et la physiologie sont mises en lien avec les processus obstructifs qui concernent les appareils étudiés. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences. Les pathologies sont travaillées dans leur ensemble : épidémiologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes. L'enseignement s'appuie sur des exemples et des situations concrètes et les étudiants sont incités à faire des recherches sur les sujets évoqués. La liste des pathologies obligatoirement étudiées vaut pour la totalité de la formation, certaines pathologies pouvant être abordées dans le cadre d'autres UE. Les liens avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11.S1, UE 2.11.S.3 et UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.		Evaluation écrite de connaissances.
		Critères d'évaluation
		Exactitude des connaissances.

Unité d'enseignement 2.9.S5 : Processus tumoraux		
Semestre : 5		Compétence : 4
CM : 30 heures	TD : 10 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 2.1.S1 Biologie fondamentale : UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions.		
Objectifs		
Expliquer les mécanismes physiopathologiques des tumeurs bénignes et malignes. Décrire les signes, les risques, les complications et les thérapeutiques des pathologies étudiées. Développer une vision intégrée des soins à donner aux personnes atteintes de cancer.		
Éléments de contenu		
Mécanisme de la cancérogénèse. Caractéristiques des tumeurs malignes et des tumeurs bénignes, Classification des tumeurs, Épidémiologie, Prévention et dépistage des tumeurs malignes, Traitements.		
Les pathologies ou problèmes de santé obligatoirement étudiés au cours de la formation sont listés ci-dessous, d'autres peuvent être ajoutés :		
Tumeurs bénignes : gynécologiques, adénome de la prostate, Cancer broncho pulmonaire, Cancer du sein, Cancer de la prostate, Cancer du colon, Hémopathies.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
L'anatomie et la physiologie sont mises en lien avec les processus tumoraux qui concernent les appareils étudiés. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences. Les pathologies sont travaillées dans leur ensemble : épidémiologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes. L'enseignement s'appuie sur des exemples et des situations concrètes et les étudiants sont incités à faire des recherches sur les sujets évoqués. La liste des pathologies obligatoirement étudiées vaut pour la totalité de la formation, certaines pathologies pouvant être abordées dans le cadre d'autres UE. Les liens avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11.S1, UE 2.11.S.3 et UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.		Evaluation écrite de connaissances.
		Critères d'évaluation
		Exactitude des connaissances.

Unité d'enseignement 2.10.S1 : Infectiologie, hygiène		
Semestre : 1		Compétence : 3
CM : 20 heures	TD : 20 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs		
Decrire les mécanismes d'action des agents infectieux, Identifier les règles d'hygiène utilisées dans les établissements de soins et en argumenter l'usage.		
Eléments de contenu		
Les agents infectieux : Les bactéries, virus, champignons, parasites, agents transmissibles non conventionnels, L'écologie microbienne, Les mécanismes d'action des agents infectieux sur l'organisme humain : la relation hôte agent infectieux, les modes de transmission, les facteurs de sensibilité, la notion de résistance. La structure générale du système immunitaire : Les lymphocytes et leurs modes d'action, L'action du système immunitaire, l'auto-immunité, les allergies, les déficits immunitaires, la compatibilité foeto maternelle . Les infections afférentes aux soins : épidémies, épidémies iatrogènes, coût des infections, impact social... Les règles d'hygiène : hygiène hospitalière, hygiène des mains, habillement professionnel, circuits propres et sales dans les établissements de soins. Les moyens de lutte contre l'infection : - pré-désinfection, nettoyage, désinfection, décontamination, stérilisation, - précautions standards et précautions complémentaires, isolement protecteur, - protocoles d'hygiène, - règles de fonctionnement à domicile ou en collectivité.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Cet enseignement vise à relier les connaissances scientifiques sur l'infectiologie aux mesures pratiques d'hygiène dans les soins. La compréhension des mécanismes de l'infection, qui seront repris dans l'UE 2.5.S.3 en lien avec les processus inflammatoires et infectieux, leur donne une approche structurée de la transmission infectieuse et des moyens d'y pallier. La place de cette UE, en premier semestre, permet de donner à l'étudiant les règles d'hygiène nécessaires à son arrivée en stage. Les liens avec les règles en matière de prescription sont faits et approfondis dans les UE 2.11.S1, UE 2.11.S.3 et UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques.		Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage. Critères d'évaluation Identification des règles d'hygiène, Pertinence de l'argumentation dans leur utilisation.

Unité d'enseignement 2.11.S1 : Pharmacologie et thérapeutiques		
Semestre : 1		Compétence : 4
CM : 35 heures	TD : 10 heures	TP : 5 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 2.1.S1 Biologie fondamentale.		
Objectifs		
Citer les mécanismes d'action, d'absorption et d'élimination des médicaments. Identifier les notions de dosage, de dilution, de préparation, Expliciter les risques et dangers dans l'administration médicamenteuse.		
Éléments de contenu		
Pharmacologie : Les principes de chimie pertinents à la pharmacologie. La pharmacocinétique, voie d'administration, absorption, transformation, diffusion, élimination, La pharmacodynamie, mécanismes d'action, effets secondaires, interactions médicamenteuses (synergie, potentialisation, antagonisme), Les formes pharmaceutiques, solides, liquides, galéniques à usage parentéral ou à administration cutanée ou transmucoale, les formes en expérimentation, Les dosages, préparations, dilutions, les solvants et les solutes, Les risques et dangers de la médication, la prescription		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Cette UE est la première d'un cycle de trois UE centrées sur la pharmacologie, elle vise à donner aux étudiants des bases nécessaires dès le premier semestre dans ce domaine afin de prendre conscience des risques et dangers de l'administration médicamenteuse. Les connaissances seront complétées dans les UE 2.11.S2 et 2.11.S5.		Évaluation écrite des connaissances. Critères d'évaluation Exactitude des connaissances. Compréhension des mécanismes.

Unité d'enseignement 2.11.S3 : Pharmacologie et thérapeutiques		
Semestre : 3		Compétence : 4
CM : 15 heures	TD : 5 heures	TP : 5 heures
ECTS : 1		
Pré-requis		
UF 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques.		
Objectifs		
Repérer les familles thérapeutiques, leurs moyens d'action et leurs interactions, Expliciter les risques et dangers des interactions médicamenteuses, Citer les précautions de la médication pour des populations spécifiques.		
Éléments de contenu		
Pharmacologie : Les familles thérapeutiques et les interactions médicamenteuses, antibiothérapie, chimiothérapie anticancéreuse, psychotropes, anticoagulants, anti inflammatoires, antalgiques, anesthésiques Les effets iatrogènes, intoxication, ... La toxicologie et pharmacodépendance, Les médicaments chez les enfants, La dispensation des médicaments chez les personnes âgées.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Cette UE complète l'enseignement donné dans l'UE 2.11.S1. Elle est centrée sur la connaissance des familles thérapeutiques et les effets des médicaments. Les étudiants pourront utiliser des situations vues en stage et seront amenés à se poser les bonnes questions quant à l'usage des produits thérapeutiques et médicamenteux Le contenu de cette UE sera repris et mis en lien lors des travaux sur les processus inflammatoires, infectieux, dégénératifs tumoraux, obstructifs		Evaluation écrite des connaissances. Critères d'évaluation Exactitude des connaissances, Compréhension des mécanismes.

Unité d'enseignement 2.11.S5 : Pharmacologie et thérapeutiques		
Semestre : 5		Compétence : 4
CM : 30 heures	TD : 10 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis UE 2.11.S1 et 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques.		
Objectifs Identifier les éléments de la prescription médicale et infirmière et en évaluer les risques, Décrire les différentes thérapeutiques non médicamenteuses et leurs modes d'action, Expliquer les règles et les modalités d'administration des médicaments et repérer les risques majeurs, Argumenter les résultats de calculs de dosages médicamenteux.		
Éléments de contenu Responsabilité infirmière en pharmacothérapie, La prescription médicale, La prescription infirmière, La réglementation concernant les médicaments, les listes, les stupéfiants,... Le circuit du médicament, préparation, dispensation, conditionnement, rangement, conservation collaboration avec l'aide soignante, l'auxiliaire de puériculture et l'auxiliaire médico-psychologique,... Autres moyens thérapeutiques (principes, modalités de traitement, risques, ..) : chirurgie, psychothérapie, relation d'aide, radiothérapie, rééducation fonctionnelle, dispositifs médicaux,... La mise sur le marché des médicaments et des dispositifs médicaux, essais thérapeutiques, génériques.		
Recommandations pédagogiques : Cette UE vise à cibler les connaissances et la réflexion sur la responsabilité infirmière dans le circuit du médicament et dans la prescription et l'administration de produits thérapeutiques. A ce stade, les étudiants doivent mettre en lien tout ce qu'ils ont déjà appris sur le sujet et ce qu'ils vivent en stage. Ils peuvent travailler sur des situations rencontrées. Les formateurs réalisent avec eux des études de situations.		Modalités d'évaluation Evaluation écrite de connaissances Critères d'évaluation Exactitude des connaissances et des résultats, Compréhension des mécanismes, Pertinence de l'analyse dans les calculs de dose, Rigueur du raisonnement critique.

3. Sciences et techniques infirmières fondements et méthodes

Unité d'enseignement 3.1.S1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière		
Semestre : 1		Compétence : 1
CM : 15 heures	TD : 25 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs		
Identifier les problèmes réels et potentiels d'une personne ou d'un groupe de personnes dans une situation de santé ou de soin, Repérer les modèles d'intervention en soins infirmiers. S'approprier des modes de raisonnement adaptés à l'évaluation des situations de soins.		
Éléments de contenu		
Exploration des notions de : concept, paradigme, théorie, modèle, courant de pensée... Les concepts fondateurs de la démarche soignante : homme, santé, maladie, soin, dépendance, autonomie, humanisme, ... L'histoire et l'anthropologie des pratiques soignantes et de la médecine, (temps, lieux, culture, et soins), les théories de soins, ... Les modèles cliniques, Les méthodes de raisonnement cliniques et diagnostiques : le modèle hypothético-déductif, l'hypothèse, l'anticipation,... Les opérations mentales du raisonnement clinique : questionnement, observation, intuition perceptive, induction, déduction, créativité, pensée critique,... Le jugement clinique, La démarche clinique infirmière : signes et symptômes, risques, réactions humaines physiques et psychologiques, problèmes traités en collaboration, diagnostics infirmiers, suivi et évaluation, ...		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Les connaissances abordées permettent de situer la pratique soignante dans son contexte historique et culturel et de comprendre la démarche intellectuelle de l'étude des situations de santé et de soins vécues par les personnes. Les formateurs développent des méthodes pédagogiques qui mobilisent les opérations mentales du raisonnement clinique : le questionnement, l'observation, l'induction, la déduction, la pensée critique. Les hypothèses et le jugement clinique sont travaillés avec les étudiants en les adaptant à différents types de situations cliniques.		Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint.
		Critères d'évaluation
		Pertinence de l'analyse, Clarté de la présentation.

Unité d'enseignement 3.1.S2 : Raisonnement et démarche clinique infirmière		
Semestre : 2		Compétence : 1
CM : 5 heures	TD : 25 heures	TP : 20 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 3.1S.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière.		
Objectifs		
Développer une démarche réflexive permettant une prise de décision argumentée, Développer sa capacité d'analyse critique des modes d'interventions en soins.		
Éléments de contenu		
Le recueil de données cliniques : examen clinique, lecture des signes, utilisation d'outils. ... Les méthodes et les outils de mesure de l'autonomie, La problématisation et la méthode de résolution de problème, Les plans de soins types (groupes homogènes de patients) et les chemins cliniques. Les liens entre le jugement clinique, le plan d'intervention et l'évaluation des résultats (formalisé dans le projet de soins), L'utilisation des connaissances, de la démarche et des outils auprès de populations ciblées. Les transmissions écrites et orales : transmissions ciblées, dossier de soins, planification, ...		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
L'enseignement contribue à donner dès le début de la formation à l'étudiant une assise professionnelle construite autour de la réflexion et du questionnement. Il comprend la nécessité d'utiliser des connaissances fiables, une méthode structurée et de réaliser des actions, et des gestes dans un contexte de relation avec le patient fait d'humanité et de respect. Il construit des réponses professionnelles à proposer à la personne soignée et peut les expliciter. Il est capable d'identifier les principes utilisés lors des soins donnés et d'en mesurer les impacts et conséquences sur la manière dont la personne vit sa situation de santé.		Travail individuel d'analyse d'une situation clinique.
		Critères d'évaluation
		Pertinence du questionnement, Cohérence entre les informations recueillies et le raisonnement clinique utilisé, Cohérence entre les hypothèses inventoriées et l'analyse, Qualité de l'argumentation, Exactitude des connaissances mobilisées.

Unité d'enseignement 3.2.S2 : Projet de soins infirmiers		
Semestre : 2		Compétence : 2
CM : 5 heures	TD : 15 heures	TP : 5 heures
ECTS : 1		
Pré-requis		
UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière.		
Objectifs		
Elaborer un projet de soins à partir du diagnostic de la situation clinique dans le cadre d'une pluriprofessionnalité.		
Éléments de contenu		
La structure d'un projet de soins : objectifs de soins centrés sur la personne, plan d'interventions, résultats, réajustements, Le contexte de la pluriprofessionnalité dans l'élaboration et le suivi du projet de soins pour un patient ou un groupe de patients, L'harmonisation entre le projet de soins et le projet de vie, Les procédures et les protocoles de soins, Les interventions autonomes de l'infirmier dans le projet de soins et le suivi, Les recommandations de bonnes pratiques.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
L'étudiant est accompagné dans l'élaboration d'un projet de soins. Il est mis en situation de construction de ce projet à partir des éléments du contexte.		A partir de l'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.
		Critères d'évaluation
		Cohérence du processus d'élaboration du projet avec les éléments de la situation et le raisonnement clinique, Pertinence du contenu du projet et de la planification en soins, Prise en compte de la pluri professionnalité dans le projet de soins.

Unité d'enseignement 3.2.S3 : Projet de soins infirmiers		
Semestre : 3		Compétence : 2
CM : 5 heures	TD : 15 heures	TP : 5 heures
ECTS : 1		
Pré-requis		
UF 3 1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière, UE 3 2.S2 Projet de soins infirmiers		
Objectifs		
Négocier un projet de soins, Elaborer les conditions de mise en œuvre et de suivi du projet de soins dans le cadre de la pluriprofessionnalité.		
Eléments de contenu		
La négociation dans le cadre du projet de soins et le contrat de soins, alliance thérapeutique et temporalité, La continuité du projet de soins entre les différentes structures de soins, Les outils de planification et la législation en vigueur : dossier de soins, chemins cliniques... La traçabilité des soins, dossier de soins, transmissions. ...		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
L'étudiant est accompagné dans l'élaboration d'un projet de soins. Il est mis en situation de construction de ce projet à partir des éléments du contexte. Les formateurs construisent cette UE en interprofessionnalité ; Des situations de négociation sont simulées et/ou étudiées à partir de supports pédagogiques ou de situations réelles.		Elaboration d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation réalisé en groupe restreint.
		Critères d'évaluation
		Prise en compte du contexte pluri professionnel, Pertinence dans la présentation des éléments de négociation, Rigueur dans les éléments de traçabilité du projet.

Unité d'enseignement 3.3.S.3 : Rôles infirmiers organisation du travail et Interprofessionalité		
Semestre : 3		Compétence : 9
CM : 10 heures	TD : 10 heures	TP : 5 heures
ECTS : 1		
Pré-requis		
UE 1.3.S1 Législation, éthique et déontologie. UE 3.2.S2 Projet de soins infirmiers,		
Objectifs		
Caractériser les principaux concepts liés à la notion de travail, Explorer la notion de suivi des soins dans des contextes de pluri professionnalité, Situer la profession d'infirmier dans son histoire et dans son rôle aujourd'hui.		
Eléments de contenu		
Les concepts : collaboration, travail en équipe, travail d'équipe, délégation, autonomie professionnelle, compétences, inter ou pluri professionnalité, ... Posture professionnelle, identité professionnelle, la coopération dans les soins, Les réseaux de soins et l'interdisciplinarité. Rôle, fonctions missions et compétences de l'infirmier et des acteurs de santé partenaires de l'infirmier. Histoire, organisation et représentation de la profession d'infirmière.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
La formation contribue à l'acquisition par l'étudiant d'une posture qui lui permette de construire des échanges interprofessionnels de qualité. L'étude de l'histoire professionnelle et du rôle infirmier permet à l'étudiant de mieux appréhender une posture professionnelle claire et de viser la construction de réseaux professionnels.		Travail de groupe présentant des interventions interdisciplinaires dans le cadre du projet de soin.
		Critères d'évaluation
		Identification du champ d'intervention des différents acteurs dans le projet de soin .

Unité d'enseignement 3.3.S5 : Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité		
Semestre : 5		Compétence : 9
CM : 10 heures	TD : 20 heures	TP : 20 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 1.3 S1, UE 1.3.S4 Législation, éthique et déontologie, UE 1.2 S3, UE 1.2S4 Santé publique et économie de la santé, UE 3.2. S2 et UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers. UE 3.3 S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité.		
Objectifs		
Identifier les différents modes d'exercice du métier d'infirmier, Décrire l'activité et les modalités d'organisation de l'infirmier selon les modes d'exercice (cabinet libéral, association, collectivité territoriale, etc.), Décrire les conditions de collaboration et de coopération avec les différents acteurs de la santé dans les champs du sanitaire et du social.		
Éléments de contenu		
L'infirmier en secteur libéral : fonction, gestion d'un cabinet, organisation, relations de partenariat, ... L'infirmier dans des secteurs spécifiques : entreprises, prisons, éducation, collectivités territoriales, humanitaire, ... Les acteurs partenaires, de la santé, du secteur social, du secteur éducatif, ... Les modes et outils de coopération et collaboration entre partenaires de la santé, La mesure de la charge en soins, Les notions et outils d'ergonomie utilisables dans la fonction soignante.		
Recommandations pédagogiques :	Modalités d'évaluation	
La formation contribue à l'acquisition par l'étudiant d'une posture qui lui permette de construire des échanges interprofessionnels de qualité. L'étude du rôle infirmier dans différents secteurs d'exercice permet à l'étudiant de mieux appréhender une posture professionnelle claire et de viser la construction de réseaux professionnels. Les outils de mesure de la charge en soins donnent à l'étudiant une vision objectivée de l'activité infirmière.	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant Critères d'évaluation Prise en compte du champ d'intervention spécifique dans la contribution au parcours de soins de la personne Identification des compétences particulières nécessaires	

Unité d'enseignement 3.4.S4 : Initiation à la démarche de recherche		
Semestre : 4		Compétence : 8
CM : 20 heures	TD : 15 heures	TP : 15 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 3.1.S1 et UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière.		
Objectifs :		
Identifier les ressources documentaires scientifiques dans le domaine des soins et de la santé. Expliciter l'utilisation des méthodes quantitatives et qualitatives dans le domaine de la recherche, Expliciter l'intérêt d'une démarche de recherche dans le domaine des soins et de la santé, Analyser les résultats d'une étude de recherche dans le domaine des soins et de la santé et argumenter les outils utilisés.		
Éléments de contenu		
Les fondements de la recherche, la notion de paradigme, ... La recherche sur l'homme, les enjeux, les limites, questions légales, questions éthiques, Les méthodologies spécifiques de la recherche, quantitatives et qualitatives, descriptives, expérimentales, ... La méthodologie et les outils de la recherche, échantillonnage, observations, hypothèses, variables, ... L'analyse de résultats de recherche (utilisation de données probantes, Evidence Based Nursing...). La démarche de construction d'une étude ou d'un travail de recherche professionnelle, L'utilisation de méthodes statistiques, La présentation des résultats de la recherche.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Cet enseignement d'initiation à la démarche de recherche vise à situer toute démarche de recherche dans le contexte précis de la recherche dans le monde d'aujourd'hui.		Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche
L'étudiant doit comprendre les buts de la recherche, les démarches utilisées et doit être capable de lire et d'utiliser des résultats de recherche.		Critères d'évaluation
Cet apprentissage lui servira, notamment, à concevoir une démarche plus structurée lors de la construction de son travail de mémoire centré sur l'étude d'une question professionnelle.		Identification des étapes de la démarche de la recherche Explicitation de la méthode et des outils utilisés

Unité d'enseignement 3.4.S6 : Initiation à la démarche de recherche		
Semestre : 6		Compétence : 8
CM : 20 heures	TD : 10 heures	TP : 20 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche		
Objectifs		
Expliciter les liens existant entre la théorie, la recherche, et l'évolution de la pratique infirmière, Reperer les modes d'organisation de la recherche, Reperer des éléments de veille professionnelle dans le domaine de la recherche en soins infirmiers, Utiliser le questionnement de la recherche pour la réalisation d'un travail d'intérêt professionnel.		
Eléments de contenu		
La recherche infirmière en France et dans le monde (historique, communauté scientifique, organisation, communication, résultats, publications...), L'utilisation des résultats de recherche sur la pratique infirmière, La recherche clinique, état des lieux en France et dans le monde, Les laboratoires de recherche, leur rôle, leur fonctionnement, Les métiers de la recherche, Le rôle des infirmiers en recherche médicale et clinique, les essais thérapeutiques, ... L'évaluation par les pairs, L'étude d'une question professionnelle et l'utilisation d'une démarche de questionnement.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Cet enseignement vise à compléter celui de l'UE 3.4.S4 en situant la position des infirmiers au sein des travaux de recherche scientifique. L'étudiant sera capable de retrouver seul des éléments actualisés sur la pratique professionnelle quand ce sera nécessaire. Il pourra poser une problématique et construire un questionnement précis permettant l'exploration d'une question.		Travail écrit, mémoire de fin d'études
		Critères d'évaluation
		Définition de l'objet de recherche, Intérêt du sujet pour la profession, Cohérence entre l'objet de l'étude et les méthodes et outils, Richesse des sources documentaires, Pertinence de l'analyse.

Unité d'enseignement 3.5.S4 : Encadrement des professionnels de soins		
Semestre : 4		Compétence : 10
CM : 10 heures	TD : 20 heures	TP : 20 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 3.3.S3. Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité.		
Objectifs		
Organiser l'information d'un stagiaire ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins, Superviser et évaluer les actions des professionnels sous la responsabilité de l'infirmier, Formaliser des savoir-faire et des connaissances en vue de conseils, démonstrations, explications, et analyse commentée de la pratique pour les stagiaires et professionnels de santé sous la responsabilité infirmière.		
Éléments de contenu		
Les concepts : accompagnement, tutorat, apprentissage, encadrement, coaching, délégation, contrôle, collaboration, ... Théories et processus de l'apprentissage et de l'évaluation. Programme des études d'aide soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'aide médico-psychologique, et autres professionnels, Contrat d'encadrement, tutorat et conduite du projet d'encadrement, Relation pédagogique et posture professionnelle adaptée aux différents types d'évaluation, Encadrement et responsabilité professionnelle.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Des méthodes actives sont utilisées.		Présentation écrite ou orale d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs.
L'étudiant est notamment mis en situation simulée et/ou réelle d'encadrement d'une personne lors de soins.		Critères d'évaluation
L'étudiant devra comprendre son rôle et le cadre de celui-ci tant du point de vue de la pédagogie et de la progression des personnes encadrées, que du point de vue de ses responsabilités et de la réglementation en vigueur.		Pertinence du projet par rapport à la personne à encadrer.
		Qualité de l'organisation,
		Qualité du contenu,
		Qualité de l'analyse des résultats de l'apprentissage,
		Proposition éventuelles de réajustement.

4. Sciences et techniques infirmières fondements et méthodes

Unité d'enseignement 4.1.S1 : Soins de confort et de bien-être		
Semestre : 1		Compétence : 3
CM : 6 heures	TD : 34 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs Appréhender les concepts fondamentaux permettant une vision intégrée de la personne lors de la réalisation des soins de proximité, Identifier le caractère singulier de l'expérience vécue par la personne en situation de dépendance lors de la réalisation de ses soins quotidiens, Développer une attention au confort et au bien être de chaque personne, Réaliser des activités et des soins d'hygiène et confort adaptés aux besoins et aux souhaits de la ou des personnes et conformes aux bonnes pratiques.		
Eléments de contenu Concepts de bien-être selon les contextes et les cultures : dignité, pudeur, intimité, Principes de base et valeurs des soins infirmiers : autonomie, dépendance, secret professionnel... Besoins fondamentaux et attentes de la personne. Soins quotidiens confort et bien être, Hygiène générale. Équilibre alimentaire, Prévention des escarres, Lever et aide à la mobilisation, Ergonomie dans les soins, Bonnes pratiques et sécurité dans les soins.		
Recommandations pédagogiques : Cette UF correspond aux savoirs enseignés lors de la formation menant au diplôme d'aide soignant. Les méthodes pédagogiques sont actives, la liste des soins enseignés de manière obligatoire correspond au rôle défini par l'article du code de la santé publique : R 4311-5. Le contenu de cet enseignement correspond à un niveau enseigné lors du premier semestre de formation. Ce contenu sera réactivé durant toute la formation à partir des savoirs enseignés ultérieurement. Les soins de confort et de bien-être sont réalisés en stage et validés sur le portfolio.		Modalités d'évaluation Travail écrit ou oral de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur,... Critères d'évaluation Compréhension des éléments clés de la situation Mobilisation des valeurs et des concepts dans la réflexion.

Unité d'enseignement 4.2.S2 : Soins relationnels		
Semestre : 2		Compétence : 6
CM : 3 heures	TD : 15 heures	TP : 7 heures
ECTS : 1		
Pré-requis		
UE 1.1S.1 Psychologie, sociologie, anthropologie		
Objectifs		
Identifier les éléments permettant de communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.		
Eléments de contenu		
Les concepts : relation, communication, négociation, médiation, ... La communication par le langage, culture, langue,... La communication non verbale, Le toucher dans les soins et dans la relation thérapeutique.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Le niveau de cet enseignement correspond à celui du second semestre de formation mais devra être réactive durant toute la formation à partir des savoirs enseignés ultérieurement.		Travail écrit ou oral de réflexion avec utilisation des concepts.
Un travail de réflexion est mené sur la posture professionnelle dans la relation soignant-soigné.		Critères d'évaluation
Les comportements professionnels font l'objet d'analyses approfondies permettant à l'étudiant de trouver une position juste et acceptable dans sa relation avec les personnes dont il prend soin.		Compréhension des dimensions et des attributs des concepts.
Les soins relationnels sont réalisés en stage et validés sur le portfolio.		

Unité d'enseignement 4.2.S3 : Soins relationnels		
Semestre : 3		Compétence : 6
CM : 4 heures	TD : 36 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 1.1S.1 Psychologie, sociologie, anthropologie UE 1.1S.2 Psychologie, sociologie, anthropologie UE 4.2.S.2 Soins relationnels		
Objectifs		
Argumenter les fondements de la relation de confiance et de l'alliance thérapeutique avec une personne, Conduire un entretien infirmier.		
Éléments de contenu		
La relation d'aide : écoute, attitudes, techniques, ... Les entretiens infirmiers : typologie, conduite d'entretien, analyse des interactions, ... L'alliance thérapeutique : attentes, besoins, désirs, demande de soin, ... Les réactions comportementales et leurs manifestations : signes cliniques verbaux et non verbaux, ... La relation adaptée à des situations spécifiques : crise, détresse, deuil, conflits, violence, ...		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Le niveau de cet enseignement correspond à celui du troisième semestre de formation. Le contenu de l'enseignement se réfère à celui de l'UE 4.2 S2 et devra être réactive durant toute la formation à partir des savoirs enseignés ultérieurement.		Mise en situation d'entretien lors des Travaux Dirigés.
Les modalités pédagogiques sont actives (étude de situations, jeux de rôles, ...). L'étudiant est mis en situation de réaliser des entretiens d'aide et des entretiens thérapeutiques.		Critères d'évaluation
Un travail de réflexion est mené sur la posture professionnelle dans la relation soignant-soigné.		Implication lors des travaux dirigés, Pertinence et cohérence au cours de la réalisation d'un entretien infirmier
Les comportements professionnels font l'objet d'analyses approfondies permettant à l'étudiant de trouver une position juste et acceptable dans sa relation avec les personnes dont il prend soin.		
Les soins relationnels sont réalisés en stage et validés sur le portfolio.		

Unité d'enseignement 4.2.S5 : Soins relationnels		
Semestre : 5		Compétence : 6
CM : 0 heure	TD : 20 heures	TP : 5 heures
ECTS : 1		
Pré-requis		
UE 1.1S.1 ; UE1.1S.2 Psychologie sociologie anthropologie, UE 4.2.S2 ; UE 4.2.S3 Soins relationnels.		
Objectifs		
Adapter ses modes de relation et de communication aux personnes, aux situations et aux contextes.		
Éléments de contenu		
La gestion du stress professionnel, l'analyse des émotions, les attitudes cliniques et les postures professionnelles, L'adaptation des modalités de communication aux personnes et aux populations : enfants, personne âgée, contextes, La distance et la proximité dans la relation, la projection, l'identification, L'établissement d'une communication aidante, évaluation des résultats		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Venant au semestre 5, cette UE prolonge les contenus des UE 4.2.S1 et UE 4.2.S2 et contribue à la construction d'une position professionnelle mesurée et stable. Le travail sur les représentations, sur la reconnaissance de ses émotions et leur utilisation avec la distance professionnelle qui s'impose ainsi que sur l'évaluation des résultats de la communication est ici essentiel.		Analyse d'une situation relationnelle.
Les étudiants apprennent à se situer personnellement dans leurs comportements professionnels de communication et ils sont capables de réajuster leur positionnement.		Critères d'évaluation
Les soins relationnels sont réalisés en stage et validés sur le portfolio.		Cohérence entre les modalités de la relation et les personnes, les situations, les objectifs du projet de soin et la pathologie

<i>Unité d'enseignement 4.3.S2 : Soins d'urgence</i>		
<i>Semestre : 2</i>		<i>Compétence : 4</i>
<i>CM : 6 heures</i>	<i>TD : 15 heures</i>	<i>TP : 4 heures</i>
<i>ECTS : 1</i>		
<i>Pré-requis</i>		
Aucun		
<i>Objectifs</i>		
Identifier l'urgence à caractère médical. Pratiquer les gestes permettant de porter secours en attendant l'arrivée d'une équipe médicale.		
<i>Eléments de contenu</i>		
Prise en charge des urgences vitales, Prise en charge des urgences potentielles, Risques collectifs, Alerte, Soins d'urgence, Plans de secours.		
<i>Recommandations pédagogiques :</i>		<i>Modalités d'évaluation</i>
Cet enseignement est conforme à l'arrêté du 3 mars 2006. Il se fait sous la responsabilité du médecin directeur scientifique et pédagogique d'un centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU)		L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence sera délivrée en fin de formation. <i>Critères d'évaluation : conformes à l'arrêté</i>

Unité d'enseignement 4.3.S4 : Soins d'urgence		
Semestre : 4		Compétence : 4
CM : 3 heures	TD : 18 heures	TP : 4 heures
ECTS : 1		
Pré-requis		
Aucun		
Objectifs		
Hiérarchiser les urgences. Mettre en œuvre des soins d'urgence dans un environnement médicalisé.		
Éléments de contenu		
La hiérarchie des actions dans l'urgence, La démarche de soins auprès d'une ou de plusieurs personnes en situation d'urgence, Les techniques de soins lors de soins critiques : intubation, ventilation, cathéters veineux centraux, mesure de la pression veineuse centrale, aspirations trachéales, pose de sondes gastriques, aspirations digestives, dialyse péritoneale, prélèvement artériel, lavage gastrique, Le chariot d'urgence, réalisation, utilisation, règlementation, La surveillance de la conscience et de la vigilance, bilans neurologiques, Les traitements médicamenteux de l'urgence, La prise en charge des patients douloureux en situation d'urgence, L'accueil et prise en charge des familles lors d'une situation de soins critiques, La gestion de émotions en situations de soins urgents ou critique, le stress, l'agressivité, la violence, Le rôle des SAMU SMUR CUMP, Le rôle de l'infirmier dans les services d'urgence, Les protocoles de soins d'urgence.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Cette UE vise à montrer aux étudiants les invariants qui existent dans toute situation d'urgence. Les étudiants apprennent à analyser rapidement et calmement toute situation de crise et d'urgence et à hiérarchiser leurs actions. Le travail en groupe devrait leur permettre de prendre conscience de leur manière personnelle d'aborder la question de l'urgence et ainsi de progresser. Les étudiants seront amenés à réfléchir à ces notions d'urgence et de hiérarchie dans l'action dans plusieurs situations au cours de la formation.		Analyse d'une situation de soins d'urgence, en groupes restreints. Critères d'évaluation Pertinence de l'analyse de la situation, Cohérence dans la prise en charge, Conformité aux bonnes pratiques.

Unité d'enseignement 4.4.S2 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical		
Semestre : 2		Compétence : 4
CM : 7 heures	TD : 23 heures	TP : 20 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 2.1.S1 Biologie fondamentale ; UE 2.10.S1 Infectiologie. hygiène; UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques		
Objectifs		
Réaliser des actions à visée diagnostique et thérapeutique conformes aux bonnes pratiques, Intégrer les règles de surveillance et de suivi de ces activités thérapeutiques et diagnostiques dans le respect des protocoles, Développer des habiletés gestuelles et comportementales en relation avec les contextes, les situations et les activités.		
Éléments de contenu		
Le concept d'asepsie, Les principes et règles de préparation, réalisation et surveillance des soins, actes et activités autorisés par la législation, La préparation de thérapeutiques médicales, La réalisation d'actes contribuant au traitement ou au diagnostic conforme à la liste autorisée, La préparation d'injections avec calculs de dose, La réalisation des activités prescrites par les infirmières : vaccination anti grippale et dispositifs médicaux.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Cette UE est la première des trois UE qui contribuent à l'acquisition des habiletés techniques. Les soins, actes ou activités enseignées le sont de manière progressive, en relation avec leur complexité et le développement des capacités des étudiants. Ceux-ci sont encouragés à utiliser les moyens à disposition et à questionner toutes les personnes ressources. Les actes et activités à enseigner sont conformes à la législation en vigueur. Des liens sont établis entre les connaissances, les règles et principes et les gestes techniques. Les actes de soins sont notés sur le portfolio de l'étudiant et leur réalisation est validée en stage. Des actes ou activités peuvent être enseignés en sus de ceux figurant dans la liste et dans la limite de la réglementation en vigueur.		Calculs de doses appliqués en situation simulée.
		Critères d'évaluation
		Rigueur du raisonnement dans le calcul, Exactitude dans les résultats, Habilité, dextérité, Respect hygiène, asepsie, ergonomie.

Unité d'enseignement 4.4.S4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical		
Semestre : 4		Compétence : 4
CM : 6 heures	TD : 34 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 2.1.S1 Biologie fondamentale ; UE 2.10.S1 Infectiologie, hygiène; UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical		
Objectifs		
Réaliser des actions à visée diagnostique et thérapeutique conformes aux bonnes pratiques, Intégrer les règles de surveillance et de suivi de ces activités thérapeutiques et diagnostiques dans le respect des protocoles, Développer des habiletés gestuelles et comportementales en relation avec les contextes, les situations et les activités.		
Éléments de contenu		
Les principes et règles de préparation, réalisation et surveillance des soins, actes et activités autorisés par la législation, La préparation de thérapeutiques médicales, La réalisation d'actes contribuant au traitement ou au diagnostic conforme à la réglementation, La pose de transfusion sanguine, risques précautions. Les activités socio thérapeutiques, socioéducatives, les actes à visée psychothérapique la médiation thérapeutique, Les moyens d'isolement, de contention, et le cadre thérapeutique.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Cette UE est la deuxième des trois UE qui contribuent à l'acquisition des habiletés techniques. Les soins, actes ou activités enseignées le sont de manière progressive, en relation avec leur complexité et le développement des capacités des étudiants. Ceux-ci sont encouragés à utiliser les moyens à disposition et à questionner toutes les personnes ressources. Les actes et activités à enseigner sont conformes à la législation en vigueur. Des liens sont établis entre les connaissances, les règles et principes et les gestes techniques. Les actes de soins sont notés sur le portfolio de l'étudiant et leur réalisation est validée en stage. Des actes ou activités peuvent être enseignés en sus de ceux figurant dans la liste et dans la limite de la réglementation en vigueur.		Pose de transfusion sanguine en situation simulée.
		Critères d'évaluation
		Habileté, dextérité, Respect hygiène, asepsie, ergonomie, Cohérence dans l'organisation, Raisonnement et justesse dans la mise en œuvre, Connaissances théoriques en lien avec les actions.

Unité d'enseignement 4.4.S5 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical		
Semestre : 5		Compétence : 4
CM : 6 heures	TD : 34 heures	TP : 10 heures
ECTS : 2		
Pré-requis UE 2.1.S1 Biologie fondamentale ; UE 2.10.S1 Infectiologie, hygiène; UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques UE 4.4.S2 et UE 4.4.S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical.		
Objectifs Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique conformément aux bonnes pratiques, Assurer la surveillance et le suivi des activités thérapeutiques et diagnostiques en respectant les protocoles.		
Éléments de contenu Les principes et règles de préparation, réalisation et surveillance des soins, actes et activités autorisés par la législation. La préparation de thérapeutiques médicales, La réalisation d'actes contribuant au traitement ou au diagnostic conforme à la liste autorisée, Les chambres implantables.		
Recommandations pédagogiques Cette UE est la dernière des trois UE qui contribuent à l'acquisition des habiletés techniques. Les soins, actes ou activités enseignées l'ont été de manière progressive, en relation avec leur complexité et le développement des capacités des étudiants. Les actes de soins sont notés sur le portfolio de l'étudiant et leur réalisation est validée en stage. Des actes ou activités peuvent être enseignés en sus de ceux figurant dans la liste et dans la limite de la réglementation en vigueur.	Modalités d'évaluation Injection dans les chambres implantables en situation simulée. Critères d'évaluation Habileté, dextérité, Respect hygiène, aseptie, ergonomie. Cohérence dans l'organisation, Raisonnement et justesse dans la mise en œuvre, Connaissances théoriques en lien avec les actions.	

<i>Unité d'enseignement 4.5.S2 : Soins infirmiers et gestion des risques</i>		
<i>Semestre : 2</i>		<i>Compétence : 7</i>
<i>CM : 10 heures</i>	<i>TD : 10 heures</i>	<i>TP : 5 heures</i>
<i>ECTS : 1</i>		
<i>Pré-requis</i>		
UE 2.10.S1 : Infectiologie hygiène.		
<i>Objectifs</i>		
Identifier les principaux risques dans le domaine de la santé des personnes et des populations, Intégrer les notions de danger et de risque dans les situations de soins, Identifier les mesures adaptées à mettre en œuvre en situation de risque infectieux.		
<i>Éléments de contenu</i>		
Les concepts : risque, facteur de risque, prise de risque, sécurité et besoin de sécurité, acceptabilité, seuil, ... Le risque et la sécurité dans l'activité humaine, risque et santé, Les différents types de risques dans le domaine de la santé, le risque et la sécurité sanitaire dans les établissements de santé, le risque lié aux soins, ... Le risque infectieux hospitalier, gestion et élimination des déchets, la circulation des personnes et des matériels, antisepsie, asepsie, stérilisation, Le risque et l'environnement, la santé environnementale, Les comportements à risque, la notion de crise, les jeux à risque,...		
<i>Recommandations pédagogiques</i>	<i>Modalités d'évaluation</i>	
Cette UE se situe après l'UE 2.10.S1 infectiologie hygiène, elle peut renforcer certains acquis en matière de risques infectieux, et surtout elle en élargit la notion afin que l'étudiant mesure bien les enjeux et impacts dans le domaine des risques lors des situations qu'il rencontre. L'étudiant doit se poser la question de la sécurité dans les soins de manière systématique et sereine et savoir comment faire face à une situation présentant des caractéristiques de risque avéré ou potentiel. Tous les risques ne peuvent être abordés mais les formateurs sauront mettre l'accent sur certains et montrer à l'étudiant comment transférer son questionnement et sa recherche de réponses dans d'autres domaines.	Evaluation écrite de connaissances. <i>Critères d'évaluation</i> Justesse dans la compréhension des risques et/ou des dangers. Pertinence dans l'argumentation des mesures à prendre en fonction des risques encourus.	

Unité d'enseignement 4.5.S4 : Soins infirmiers et gestion des risques		
Semestre : 4		Compétence : 7
CM : 10 heures	TD : 10 heures	TP : 5 heures
ECTS : 1		
Pré-requis		
UE 4.5.S2 soins infirmiers et gestion des risques		
Objectifs		
Acquérir une méthode d'analyse des risques liés aux pratiques professionnelles		
Elements de contenu		
La gestion des risques : objectifs, méthodes spécifiques d'identification, d'analyse et de traitement des risques. L'analyse multifactorielle des contextes de risques pour les personnes ou des groupes de personnes, paramètres, indicateurs. Les vigilances et la mise en place des moyens dans les établissements de santé : matériovigilance, infectiovigilance, hémovigilance. ... La gestion des risques : incidents critiques, déclaration, analyse, résultats, modifications, obstacles.		
Recommandations pédagogiques		Modalités d'évaluation
Cette UE complète l'UE 4.6.S.2 en mettant l'accent sur les moyens de gestion des risques. L'étudiant acquiert une méthode d'identification des risques dans une situation où plusieurs facteurs peuvent être en cause. Tous les risques ne peuvent être abordés mais les formateurs sauront mettre l'accent sur la démarche d'identification et de gestion des risques et montreront comment transférer le questionnement et la méthode d'investigation dans d'autres domaines Le lien sera fait avec les UE 1.3.S2 et 1.3.S4 concernant la législation et la responsabilité professionnelle en matière de faute.		Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident.
		Critères d'évaluation
		Pertinence de l'analyse de la situation, identification des causes, pertinence du questionnement et hypothèses de solutions.

Unité d'enseignement 4.6.S3 : Soins éducatifs et préventifs		
Semestre : 3		Compétences : 5
CM : 4 heures	TD : 21 heures	TP : 25 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé		
Objectifs		
Caractériser les concepts, prévention, promotion de la santé, éducation en santé, éducation thérapeutique, ... Analyser une démarche d'éducation thérapeutique.		
Éléments de contenu		
Les concepts : éducation, prévention, éducation en santé, éducation thérapeutique, apprentissage, ... Soins infirmiers de prévention, d'éducation, d'aide, dans les dimensions individuelle et collective (groupe restreint, collectivité de proximité, campagne de masse...) La démarche éducative interdisciplinaire (en structure, en réseau de santé, en libéral...) L'éducation thérapeutique individuelle et collective (démarche, méthodes, principes, normes, critères, résultats, ...)		
Recommandations pédagogiques		Modalités d'évaluation
Cette UE est la première des deux UE sur ce thème Elle permet à l'étudiant de s'approprier les concepts concernant l'éducation en général et l'éducation thérapeutique en particulier.		Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts.
Cette UE se fait en relation avec l'unité d'intégration UE 5.4.S4.		Critères d'évaluation
		Pertinence dans l'utilisation des concepts, Qualité de l'analyse

Unité d'enseignement 4.6.S4 : Soins éducatifs et préventifs		
Semestre : 4		Compétences : 5
CM : 0 heure	TD : 15 heures	TP : 35 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs		
Objectifs		
Elaborer une démarche d'éducation thérapeutique en interdisciplinarité		
Eléments de contenu		
La notion de contrat en éducation thérapeutique, Les institutions spécialisées dans l'éducation pour la santé, La formation des aidants naturels.		
Recommandations pédagogiques		Modalités d'évaluation
Cette UE complète l'enseignement réalisé au cours de l'UE 4.6.S3. Elle se fait en relation avec l'unité d'intégration UE 5.3.S3. L'étudiant devra mettre en forme une démarche éducative en sachant l'adapter au problème de santé posé et à la population visée.		Action éducative individuelle ou collective, auprès d'une personne ou d'un groupe
		Critères d'évaluation
		Pertinence du choix de l'action éducative au regard de la situation, Pertinence de l'action, Adaptation des outils

Unité d'enseignement 4.7.S5 : Soins palliatifs et de fin de vie		
Semestre : 5		Compétence : 4
CM : 10 heures	TD : 20 heures	TP : 20 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 1.1.S1 et UE 1.1.S2 : Psychologie, sociologie, anthropologie ; UE 4.2.S2 : Soins relationnels		
Objectifs		
Identifier les besoins spécifiques d'une personne et de son entourage en situation de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, Conduire une démarche de communication adaptée à ces situations Développer des connaissances et des habiletés visant à la réalisation de soins de confort et de soins palliatifs en situation de fin de vie.		
Éléments de contenu		
Les étapes de la fin de vie et du deuil, La douleur et son évaluation, la souffrance, La prise en compte des besoins psychologiques, sociaux et spirituels, L'accompagnement de la personne, et de sa famille, Les soins palliatifs, confort, relation, communication, Les traitements palliatifs, analgésie, adjuvants nutritionnels, médication, hydratation, L'offre de soins palliatifs, Les sentiments et émotions des soignants dans l'accompagnement de fin de vie.		
Recommandations pédagogiques		Modalités d'évaluation
Cette UE s'appuie sur le contenu des UE précédentes, elle se focalise sur les soins de support et les soins palliatifs en fin de vie. Les analyses de situations permettent de développer une pratique réflexive et un questionnement éthique Elle permet aux étudiants de prendre conscience de leurs propres manières d'aborder et de vivre professionnellement les questions de fin de vie de la personne soignée.		Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation (témoignage, écrit, vidéo...) de soins palliatifs et/ou de fin de vie.
		Critères d'évaluation
		Qualité de la réflexion portée sur la situation, Mise en évidence des valeurs personnelles et professionnelles

Unité d'enseignement 4.8.S6 : Qualité des soins, évaluation des pratiques		
Semestre : 6		Compétence : 7
CM : 30 heures	TD : 20 heures	TP : 25 heures
ECTS : 3		
Pré-requis		
UE 4.5.S2 et UE 4.5.S4 Soins infirmiers et gestion des risques		
Objectifs		
Acquérir des outils d'analyse critique pour améliorer sa pratique professionnelle, Evaluer une pratique professionnelle au regard des principes de qualité, de sécurité, et de satisfaction de la personne soignée, Evaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, utilisation, circulation...), Apprécier la fonctionnalité des matériels nécessaire aux soins et à l'urgence.		
Éléments de contenu		
Les indicateurs et critères de qualité, Les normes de bonnes pratiques, procédures, protocoles, recommandations, L'analyse de la qualité (démarche, méthodes, outils, résultats, adaptation aux soins...), La certification des établissements et qualité des soins (démarches, auto-évaluations, audits, ...), Les structures et développement de la qualité (agences, politiques, engagements, chartes...), L'évaluation des pratiques professionnelles, La gestion des matériels de soins et des stocks en établissement de santé et à domicile.		
Recommandations pédagogiques		Modalités d'évaluation
Cette UE s'appuie sur le contenu de l'UE 4 dans son ensemble La formation insiste sur la démarche d'analyse et d'évaluation de la pratique professionnelle, ainsi que sur l'utilisation d'outils de mesure.		Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle
		Critères d'évaluation
		Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'une situation de travail

5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière

Unité d'enseignement 5.1.S1 Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens		
Semestre : 1		Compétence : 3
CM : 0 heure	TD : 35 heures	TP : 15 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 2.10.S1 Infectiologie, hygiène UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien être		
Objectifs		
Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage. Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps. Evaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou la perte de l'autonomie et à l'altération de la mobilité. Adapter et sécuriser l'environnement de la personne. Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique. Evaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins.		
Eléments de contenu		
Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les unités d'enseignement du semestre S1.		
Recommandations pédagogiques		Modalités d'évaluation
Les situations étudiées sont choisies dans le contexte de la pratique professionnelle. Elles sont en lien avec les objectifs attendus de l'UE et correspondent aux savoirs acquis ou susceptibles d'être acquis à ce moment de la formation par l'étudiant. Le formateur propose des études de situation en présentant les éléments de la situation et son contexte. Il suscite le questionnement chez l'étudiant et guide celui-ci dans la recherche des informations qui lui permettront d'agir dans la situation. Enfin il travaille sur les éléments qui seront transférables dans d'autres situations. L'étudiant présente également des situations qui mobilisent ses savoirs et lui permettent d'en acquérir de nouveaux. Il propose de mettre en place des actions ou des soins et transpose les éléments de son apprentissage dans d'autres situations évoquées par le formateur. Lors de cette UE, l'étudiant mesure ce qui lui manque pour acquérir l'ensemble des savoirs et savoir-faire qu'il peut acquérir lors du stage. Le formateur aide à faire des liens dans cette démarche d'analyse.		Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint. Critères d'évaluation Pertinence dans l'utilisation des connaissances et des concepts. Adéquation des activités proposées avec les besoins et les souhaits de la personne, Pertinence dans l'identification des risques et adéquation des mesures de prévention proposées, Pertinence dans l'argumentation.

Unité d'enseignement 5.2.S2 Evaluation d'une situation clinique		
Semestre : 2		Compétence : 1
CM : 0 heure	TD : 20 heures	TP : 30 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE3.1.S1 et UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière ; UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicaps, accidents de la vie		
Objectifs		
Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins,...) Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives, Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires.		
Éléments de contenu		
Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les unités d'enseignement des semestres S1, S2.		
Recommandations pédagogiques		Modalités d'évaluation
Les situations étudiées sont choisies dans le contexte de la pratique professionnelle. Elles sont en lien avec les objectifs attendus de l'UE et correspondent aux savoirs acquis ou susceptibles d'être acquis à ce moment de la formation par l'étudiant.		Presentation orale de l'analyse d'une situation clinique.
Le formateur propose des études de situation en présentant les éléments de la situation et son contexte. Il suscite le questionnement chez l'étudiant et guide celui-ci dans la recherche des informations qui lui permettront d'agir dans la situation. Enfin il travaille sur les éléments qui seront transférables dans d'autres situations.		Critères d'évaluation
L'étudiant présente également des situations qui mobilisent ses savoirs et lui permettent d'en acquérir de nouveaux. Il propose de mettre en place des actions ou des soins et transpose les éléments de son apprentissage dans d'autres situations évoquées par le formateur		Pertinence et cohérence des informations recherchées, Pertinence dans l'analyse de la situation, Cohérence dans le raisonnement, Pertinence du diagnostic de la situation.
Lors de cette UE, l'étudiant mesure ce qui lui manque pour acquérir l'ensemble des savoirs et savoir-faire qu'il peut acquérir lors du stage. Le formateur aide à faire des liens dans cette démarche d'analyse.		

Unité d'enseignement 5.3.S3 Communication et conduite de projet		
Semestre : 3		Compétences : 2 et 6
CM : 0 heure	TD : 40 heures	TP : 60 heures
ECTS : 4		
Pré-requis		
UE 1.1.S1 et UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie, UE 4.1.S2, S3 Soins relationnels, UE 3.2.S2 et UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers, UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs.		
Objectifs		
Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus de soins, de conflit et agressivité, Définir les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne. Elaborer un projet de soins dans un contexte de pluriprofessionnalité, Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations, Utiliser les outils de soins infirmiers, Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées, Argumenter le projet de soins et la démarche clinique.		
Éléments de contenu		
Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les unités d'enseignement des semestres S1, S2, S3.		
Recommandations pédagogiques :		Modalités d'évaluation
Les situations étudiées sont choisies dans le contexte de la pratique professionnelle. Elles sont en lien avec les objectifs attendus de l'UE. Les outils de traçabilité et de transmission des soins utilisés par les infirmiers sont étudiés et analysés. Le formateur propose des études de situation en présentant les éléments de la situation et son contexte. Il suscite le questionnement chez l'étudiant et guide celui-ci dans la recherche des informations qui lui permettront d'agir dans la situation. Il travaille sur les éléments qui seront transférables dans d'autres situations. L'étudiant présente également des situations qui mobilisent ses savoirs et lui permettent d'en acquérir de nouveaux. Il propose de mettre en place des actions ou des soins et transpose les éléments de son apprentissage dans d'autres situations évoquées par le formateur. Lors de cette UE, l'étudiant mesure ce qui lui manque pour acquérir l'ensemble des savoirs et savoir-faire qu'il peut acquérir lors du stage. Le formateur aide à faire des liens dans cette démarche d'analyse.		Travail écrit ou oral d'élaboration d'un projet de soins Critères d'évaluation Pertinence dans la prise en compte des éléments du contexte dont la situation relationnelle. Cohérence dans la hiérarchie des actions à mener Détermination des éléments de négociation du projet Justesse dans l'utilisation des outils de soins.

Unité d'enseignement 5.4.S4 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires		
Semestre : 4		Compétences : 5 et 10
CM : 0 heure	TD : 40 heures	TP : 60 heures
ECTS : 4		
Pré-requis		
UE 1.3.S1 Législation, éthique et déontologie UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soins UE 4.6.S3 et UE 4.6.S4 Soins éducatifs et préventifs UE 1.2. S2 et UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé		
Objectifs		
Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants, Evaluer les savoirs mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage, Superviser et évaluer les actions des aides soignants, auxiliaires de puériculture, et aides médicopsychologiques, Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé, Animer des séances d'information et des réflexions sur la santé et la prise en charge des personnes.		
Concevoir des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées, Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives, Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique, Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques.		
Éléments de contenu		
Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les unités d'enseignement des semestres S1, S2, S3, S4.		
Recommandations pédagogiques		Modalités d'évaluation
Les situations étudiées sont choisies dans le contexte de la pratique professionnelle. Elles sont en lien avec les objectifs attendus de l'UE et correspondent aux savoirs acquis ou susceptibles d'être acquis à ce moment de la formation par l'étudiant.		Présentation d'une démarche d'éducation ou de prévention ou d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs
Le formateur propose des études de situation en présentant les éléments de la situation et son contexte. Il suscite le questionnement chez l'étudiant et guide celui-ci dans la recherche des informations qui lui permettront d'agir dans la situation. Enfin il travaille sur les éléments qui seront transférables dans d'autres situations.		Critères d'évaluation
L'étudiant présente également des situations qui mobilisent ses savoirs et lui permettent d'en acquérir de nouveaux. Il propose de mettre en place des actions ou des soins et transpose les éléments de son apprentissage dans d'autres situations évoquées par le formateur.		Pertinence du choix des actions d'éducation, de prévention ou d'encadrement au regard de la situation. Adéquation des méthodes et des moyens envisagés avec les objectifs et les résultats attendus. Analyse critique des résultats de l'action.
Lors de cette UE, l'étudiant mesure ce qui lui manque pour acquérir l'ensemble des savoirs et savoir-faire qu'il peut acquérir lors du stage. Le formateur aide à faire des liens dans cette démarche d'analyse.		

Unité d'enseignement 5.5.S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins		
Semestre : 5		Compétences : 4 et 9
CM : 0 heure	TD : 40 heures	TP : 60 heures
ECTS : 4		
Pré-requis UE 3.3.S3 et UE 3.3.S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité, UE 2.4.S1, UE 2.5.S3, UE 2.6.S2 ; 2.6.S5 ; 2.7.S 4 ; 2.8.S3 ; UE 2.9.S5 Processus pathologiques, UE 4.4.S2 ; UE 4.4.S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical, UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie.		
Objectifs Analyser les éléments de la prescription médicale, Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, Initier et adapter l'administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux, Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonne pratique, Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées, Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, compte rendus infirmiers, transmissions...), Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...), Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité, Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes, Organiser son travail dans les différents modes d'exercice infirmier, notamment dans le secteur libéral.		
Éléments de contenu Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les unités d'enseignement des semestres S1, S2, S3, S4, S5.		
Recommandations pédagogiques Les situations étudiées sont choisies dans le contexte de la pratique professionnelle. Elles sont en lien avec les objectifs attendus de l'UE et correspondent aux savoirs acquis ou susceptibles d'être acquis à ce moment de la formation par l'étudiant. Le formateur propose des études de situation en présentant les éléments de la situation et son contexte. Il suscite le questionnement chez l'étudiant et guide celui-ci dans la recherche des informations qui lui permettront d'agir dans la situation. Enfin il travaille sur les éléments qui seront transférables dans d'autres situations. L'étudiant présente également des situations qui mobilisent ses savoirs et lui permettent d'en acquérir de nouveaux. Il propose de mettre en place des actions ou des soins et transpose les éléments de son apprentissage dans d'autres situations évoquées par le formateur. Lors de cette UE, l'étudiant mesure ce qui lui manque pour acquérir l'ensemble des savoirs et savoir-faire qu'il peut acquérir lors du stage. Le formateur aide à faire des liens dans cette démarche d'analyse.		Modalités d'évaluation Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire Critères d'évaluation Fiabilités des données utilisées, Justesse dans le repérage d'anomalies ou de risques, Pertinence dans le rôle envisagé des acteurs et leur mode de collaboration.

Unité d'enseignement 5.6.S6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles		
Semestre : 6		Compétences : 7 et 8
CM : 0 heure	TD : 40 heures	TP : 160 heures
ECTS : 8		
Pré-requis UE 4.5.S2 ; UE 4.6.S4 Soins infirmiers et gestion des risques UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques UE 1.3.S4 Législation, éthique et déontologie UE 3.4.S4 et UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche		
Objectifs Formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle, Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels, Analyser sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques, Evaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, circuits des déchets, circulation des personnes...) et identifier toute non-conformité, Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique. Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement, Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées, Utiliser les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles, Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre, Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite.		
Éléments de contenu Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les unités d'enseignement des semestres S1, S2, S3, S4, S5, S6.		
Recommandations pédagogiques Les situations étudiées sont choisies en lien avec les travaux des étudiants pour leur mémoire. L'étudiant devra analyser une question relevant des soins, la mettre en problème, l'explorer, en faire une étude critique, formuler des hypothèses voire des propositions de solutions ou de poursuite de l'exploration.	Modalités d'évaluation Travail écrit de fin d'études, mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel Critères d'évaluation Pertinence des données recherchées Pertinence dans l'étude du problème Clarté de la construction du cadre et de la démarche d'analyse Cohérence dans les conclusions de l'analyse	

<i>Unité d'enseignement 5.7 S5 et S6 Optionnelle</i>		
<i>Semestres : 5 et 6</i>		<i>Compétences</i>
<i>CM : 0 heure</i>	<i>TD : 20 heures</i>	<i>TP : 30 heures</i>
<i>ECTS : 2</i>		
<i>Pré-requis</i>		
Objectifs Approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière Mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation		
Elements de contenu Selon le choix de l'étudiant et les ressources un domaine d'enseignement est approfondi, soit par des prestations offertes dans l'IFSI, soit par des visites sur des lieux de travail, des rencontres de personnes ressources, des travaux guidés et évalués, etc		
Recommandations pédagogiques Cette UE est scindée en deux parties réalisées sur le même thème. L'autonomie sera laissée à l'étudiant pour le choix de son approfondissement. L'IFSI pourra également proposer des travaux dans des domaines qui lui semblent pertinent au regard de la situation sanitaire locale ou des besoins des personnes en formation ou des divers lieux d'exercice. Quelques exemples : le secteur libéral, la recherche en soins, la prise en charge des personnes âgées, des personnes atteintes de cancer, ...		Modalités d'évaluation Compte rendu écrit ou oral des éléments découverts dans le module optionnel. Critères d'évaluation Implication personnelle

6. Méthodes de travail

Unité d'enseignement 6.1 Méthodes de Travail		
Semestre : 1		
CM : 0 heure	TD : 25 heures	TP : 25 heures
ECTS : 2		
Pré-requis		
Prise de notes. Méthodes de travail apprises jusqu'au baccalauréat dont analyse, synthèse, argumentation.		
Objectifs		
Utiliser les technologies d'information et de communication. Utiliser des méthodes pour organiser son travail.		
Éléments de contenu		
Les méthodes de travail personnel et en groupe, L'initiation à l'informatique et aux logiciels de base (Word, Excel) , La recherche documentaire : recueil et organisation de l'information, fiche de lecture, recherche sur internet, Les documents écrits : compte-rendu, rapport, mémoire, rédaction d'un article professionnel... Les outils et moyens de communication et de créativité.		
Recommandations pédagogiques	Modalités d'évaluation	
Cette UE de méthode permet à l'étudiant de se doter de méthodes personnelles pour organiser son travail au long de sa formation. Les formateurs partiront des besoins des étudiants. Ceux-ci doivent acquérir les moyens de rechercher ensuite les informations ou les ressources dont ils ont besoin. Selon les niveaux, des travaux pratiques en bureautique, en expression écrite, etc...seront proposés.	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte	
	Critères d'évaluation	
	Efficacité du résultat Respect de la méthode de fiche de lecture Présentation correcte	

Unité d'enseignement 6.2 Anglais		
Semestre : 1 à 6		
CM : 0 heure	TD : 60 heures	TP : 190 heures
ECTS : 10		
Pré-requis		
Objectifs Communiquer en anglais dans le domaine de la santé et des soins Etudier et utiliser des articles professionnels en anglais		
Eléments de contenu Vocabulaire professionnel courant dans le domaine de la santé et des soins Expression anglaise dans le domaine de la santé et des soins Lecture et traduction d'articles professionnels Lecture de documents (fiches, procédures, ...)		
Recommandations pédagogiques Cette UE vise à donner à l'étudiant des bases d'anglais dans le domaine de la santé et des soins.		Modalités d'évaluation S1 : présence et participation active S2 : présence et participation active S3 : épreuve de connaissance du vocabulaire professionnel courant S4 : traduction écrite ou orale en français d'un article professionnel S5 : présentation en anglais d'un article professionnel S6 : rédaction de l'abstract du travail de fin d'étude Critères d'évaluation Justesse du vocabulaire